

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
EUROPEENNE**

**DIRECTION DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE
ET DE L'INFORMATION**

**L'ACTUALITE EUROPEENNE
ET LA PRESSE**

(25 avril - 15 juin 1961)

S O M M A I R E

Pages

I. LA SESSION DE MAI DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE

Presse belge	1
Presse allemande	6
Presse française	7
Presse italienne	8
Presse luxembourgeoise	9
Presse néerlandaise	10

II. PROBLEMES EUROPEENS ACTUELS

1. La construction européenne et l'adhésion éventuelle de l'Angleterre au Marché Commun	15
2. L'Assemblée Parlementaire Européenne et les pays en voie de développement	30
3. Divers	38

I. LA SESSION DE MAI DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE

P R E S S E B E L G E

Tout en faisant une large part aux comptes-rendus des débats relatifs à la déclaration de M. MALVESTITI sur le neuvième Rapport Général de la Haute Autorité et aux rapports de MM. KAPTEYN, GEIGER et PEYRLEFITTE sur les problèmes posés par l'association avec les pays en voie de développement, les journaux belges ont consacré la plupart de leurs commentaires à la décision prise par la Commission politique de renoncer à la présentation du rapport de M. DEHOUSSE sur le développement de la coopération politique en Europe.

"L'Assemblée des Six se met en grève", "Amertume à Strasbourg", "Indignation à l'Assemblée Parlementaire Européenne", "Tempête à l'Assemblée des Six", "Le Parlement de Strasbourg se fâche" : autant de titres significatifs.

Sous la plume de son envoyé permanent à Paris, LA LIBRE BELGIQUE (15 mai) écrit : "Autant que les événements d'Algérie le permettent, les problèmes européens sont de nouveau à l'ordre du jour à Paris. Dans ce domaine, deux événements récents ont attiré l'attention des milieux politiques français. D'une part, l'ajournement sine die des travaux de l'Assemblée Parlementaire Européenne de Strasbourg en signe de protestation contre la remise du "sommet" des Six de la Petite Europe qui devait se tenir le 19 mai à Bonn. D'autre part, la déclaration de M. MACMILLAN aux Communes faisant savoir que la Grande-Bretagne n'adhérerait pas au Marché Commun, mais essaierait tout au plus de s'y associer sous certaines conditions.

"L'ajournement des travaux de l'Assemblée Parlementaire Européenne et les déclarations qui ont précédé cette décision traduisent, constate-t-on à Paris, le profond mécontentement des milieux politiques de cinq pays sur les six faisant partie de la Petite Europe devant les obstacles incessants dressés par certains sur la voie de la construction politique européenne et devant l'attitude des six ministres des Affaires étrangères qui ont négligé de mettre leurs parlementaires au courant des véritables raisons de l'ajournement soudain du "sommet" européen de Bonn.

Bien entendu, ces véritables raisons sont connues aussi bien des cercles politiques français que des parlementaires des autres pays qui ont protesté à Strasbourg. Fixé au 19 mai prochain, le "sommet" européen ne pourra en fait se réunir à cette date à cause de l'opposition opiniâtre des Pays-Bas qui ne veulent aucune décision en matière d'organisation politique des "Six" sans la participation de l'Angleterre". (...) "Ainsi l'organisation politique de l'Europe se voit, une fois de plus, remise aux calandes grecques. Or, les milieux autorisés fran-

çais estiment plus que jamais que sans une telle organisation, le Marché Commun ne pourra continuer à se développer. L'unification économique des six pays européens en question, dit-on ici, est déjà si avancée qu'il faut compléter maintenant l'édifice par des organismes positifs".

De son côté, l'ECHO DE LA BOURSE - (16 mai) déplore l'attitude "déconcertante" des gouvernements des Six : "Ainsi donc le débat sur les problèmes politiques qui devait se dérouler au cours de la dernière session de l'Assemblée Parlementaire Européenne n'a pas eu lieu. Motif ? L'ajournement à juillet de la conférence au sommet des six ministres des Affaires étrangères qui devait normalement se tenir le 19 mai prochain à Bonn (... et qui, dit-on, n'aura pas plus lieu en juillet qu'en mai, pour l'excellente raison que les événements politiques n'auront pas changé d'ici là).

"Mais en quoi ce décalage pouvait-il influencer sur l'Assemblée Parlementaire Européenne ? A vrai dire pour une simple question d'information, mais suffisamment importante pour qu'on en parle. Les milieux diplomatiques des Six, en effet, avaient jugé bon de ne rien faire connaître à l'Assemblée de leur intention, et celle-ci ne fut avertie de la remise de la conférence au sommet que par la rumeur publique. Cette attitude est quelque peu déconcertante. Aussi, M. DEHOUSSE, le rapporteur du problème politique, ne se fit pas faute à Strasbourg, d'exprimer son regret du manque de coordination entre les ministres des Affaires étrangères des Six et leur tribune officielle, l'Assemblée Parlementaire".

Sous le titre : "L'Europe en difficulté", le périodique social-chrétien LA RELEVÉ (20 mai) analyse les causes du malaise actuel : "La conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui devait se tenir à Bonn ce 19 mai n'aura pas lieu. L'Assemblée Parlementaire Européenne, au cours de sa dernière session tenue à Strasbourg, du 8 au 10 mai, a permis aux parlementaires d'exprimer leur déception. Ils le firent en termes non équivoques. Au cours du dernier Conseil des Ministres, le traité d'association de la Grèce au Marché Commun, dont le texte avait déjà été paraphé par la Commission, n'a pas été approuvé comme on l'espérait.

"Ces trois événements récents dénotent un malaise fondamental qui mérite d'être analysé.

"Il est certain que le progrès de la construction européenne est aujourd'hui retardé pour des raisons qui sont étrangères au problème européen proprement dit. L'exemple du traité d'association avec la Grèce illustre cette considération. En effet, le principe du traité d'association était acquis : sa négociation avait été confiée à la Commission ; le texte, après de nombreuses consultations (rappelons que la négociation dure depuis près de deux ans) avait été paraphé par M. REY pour la Communauté d'une part et par le chef de la délégation hellénique, d'autre part. Tout semblait réuni pour terminer une négociation qui n'avait que trop duré. Or, au dernier Conseil des Ministres, pour des raisons à la fois de procédure, et en raison d'intérêts nationaux de peu d'importance (difficulté de l'Italie, notamment, devant le contenu agri-

cole du traité), le texte a été renvoyé une fois de plus aux négociateurs, et ne sera réexaminé par le Conseil que lors d'une prochaine réunion.

"Le fonctionnement de la Communauté dans le domaine des relations extérieures, paraît dès lors parfaitement insuffisant. De petits intérêts nationaux ont retardé depuis trop longtemps déjà, la conclusion de cet accord, essentiel pour la Grèce et important pour le développement de la Communauté.

"D'autres considérations nationales compromettent l'idée européenne, et M. LUNS, s'adressant au Sénat néerlandais, a clairement exposé les vues de son gouvernement. Il a rappelé l'attitude de la France qui, désirant participer sur pied d'égalité avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne à l'élaboration d'une politique atlantique coordonnée, souhaite devenir le porte-parole de l'Europe sur le plan mondial ; dès lors la France voit dans les consultations entre chefs d'Etat et de gouvernement des six pays membres de la Communauté, une façon de s'assurer l'appui de l'Europe des Six au cours des conversations qu'elle souhaite avoir avec les deux autres pays de l'Alliance atlantique. Réduire ainsi les consultations de chefs d'Etat et de gouvernement à un rôle de travail préparatoire pour d'autres consultations dans un cadre différent, c'est trahir l'esprit de la coordination politique européenne. Tout semble confirmer les inquiétudes de M. LUNS, et si les Pays-Bas ont toujours montré une prudence excessive à l'égard d'une intégration européenne à Six, il faut reconnaître que dans l'échec momentané de la conférence politique, tous les torts ne sont pas du côté de La Haye ; la formule préconisée par le général de GAULLE pour assurer le prolongement politique de l'Europe des Six, pourrait n'être en effet qu'un procédé pour asseoir mieux l'autorité de la France au sein d'un éventuel directoire atlantique. Toutefois, l'on peut se demander s'il n'est pas préférable d'assurer la coordination des politiques étrangères de l'Europe, même si cette coordination se fait au bénéfice d'un des pays membres, plutôt que de rejeter toute coordination à Six et de se trouver dans des cadres plus larges, que ce soit à l'OTAN ou aux Nations-Unies, sans aucune politique communautaire et sans aucune consultation préalable. Ne vaut-il pas mieux faire un pas dans une direction qui ne répond peut-être pas exactement à l'idée que l'on se fait d'une intégration politique européenne, mais qui néanmoins va dans le sens de cette intégration, plutôt que de ne faire aucun progrès et courir le risque de l'immobilisme ?

"Il est un autre danger qui menace l'Europe : celui de la poursuite d'un intérêt étroitement mercantile. Le Marché Commun est une manifestation d'une volonté politique, et n'est pas limité à une amélioration du niveau des échanges. La Communauté économique européenne est plus qu'une union douanière.

"Or certains pays - et ici il semble que l'on puisse mentionner principalement les Pays-Bas - montrent à l'égard du Marché Commun, une certaine inquiétude pour toute initiative allant à l'encontre de leurs intérêts commerciaux. Le problème de l'association des pays tiers, ou éventuellement

de l'adhésion de certains de ceux-ci au Marché Commun, est exemplatif à cet égard. (...) "Aussi doit-on considérer avec inquiétude l'attitude du gouvernement des Pays-Bas qui prône, de façon semble-t-il inconsiderée, l'association de la Grande-Bretagne au Marché Commun, alors que cette association ne serait profitable - même pour la Grande-Bretagne - que dans la mesure où les Six auraient renforcé leurs politiques communes et présenteraient un front unique et solide.

"Ainsi, pour trois raisons différentes, nous pouvons craindre un ralentissement des progrès sur la voie de l'intégration européenne : - faiblesse de certains gouvernements devant les intérêts économiques ou agricoles ; - danger d'une politique de prestige nationale ; poursuite d'intérêts strictement mercantiles, sans considération des objectifs politiques fondamentaux du traité.

"Il est difficile aujourd'hui d'apprécier dans quelle mesure ces considérations compromettront la construction de l'Europe, mais nous rejoignons ici l'inquiétude exprimée par le président DEHOUSSE lors de la dernière session de l'Assemblée Parlementaire Européenne, qui devant le retard apporté à poursuivre la négociation dans le domaine politique, a jeté un cri d'alarme".

Par ailleurs, la presse relève la désignation des nouveaux membres belges à l'Assemblée Parlementaire Européenne : MM. DE GRUYSE, DUPONT, PETRE, TOUBEAU et TROCLET.

En marge des travaux de Strasbourg, M. Victor LEBMANS, membre de l'Assemblée, poursuit, dans DE STANDAARD (10-11 juin) son plaidoyer en faveur d'une amélioration des méthodes parlementaires tant sur le plan européen que sur le plan national : (voir page a).

"A plusieurs reprises, j'ai déjà attiré ici l'attention sur la nécessité d'adapter aux exigences de notre époque les méthodes de travail parlementaires, tant européennes que nationales. Nous demeurons fermement attachés aux formes traditionnelles. Cela conduit en fait à l'inexécution des tâches de contrôle. La révision des méthodes de travail s'impose donc en priorité. Aussi longtemps que cela n'aura pas été fait, les remarques désobligeantes sur le "moulin à paroles" et les vaines palabres des parlementaires trouveront un écho favorable et, chose plus grave, l'activité parlementaire continuera à tourner à vide. Nous en arrivons de plus en plus à une politique obéissant soit aux préceptes de la technocratie, soit à des groupes de pression extra-parlementaires d'inspiration sociale, politique ou industrielle.

Les recommandations formulées ici méritent d'autant plus de retenir l'attention que la conduite des affaires publiques évolue de telle manière que, dans bien des cas, ni le simple bon sens ni une impression générale ne suffisent plus pour apprécier la portée des mesures prises. Cette technicité des problèmes prendra sans aucun doute des proportions telles que la pensée scientifique deviendra partie intégrante du contrôle parlementaire.

S'il en est ainsi, les grands discours, les feux de l'éloquence et les discussions générales perdent de leur intérêt. Nous nous trouvons confrontés avec des questions bien déterminées, des points de vue bien tranchés, des mesures divergentes annoncées à grand renfort de publicité et qui parfois revêtent une signification profonde pour les déphasages qui affecteront nos structures économiques et sociales. C'est aussi pour cela qu'il est nécessaire de formuler convenablement les propositions, de les exprimer avec clarté et de leur donner une réponse adéquate.

Ceci est capital : la proposition doit précisément reprendre une demande formulée précédemment, sans pour cela faire l'objet d'un exposé trop circonstancié et il importe de dire sans ambages comment elle est accueillie par les parlementaires.

On a parfois l'impression que l'opinion des citoyens, qui doit s'exprimer par le truchement parlementaire, demeure en marge des événements et des actes. Le parlement est alors absent et la politique suit son cours. Peut-être se trouvera-t-on demain en face d'un régime que personne n'aura voulu, mais qui réalise sa vocation en vertu d'une dialectique interne.

Sous ce rapport, il est d'une importance capitale que les discussions générales soient écourtées, que les parlementaires soient mieux informés de la portée économique des budgets présentés et qu'une méthode soit trouvée pour définir les critères qu'il y a lieu d'observer si l'on veut vivre en bonne intelligence avec le régime qui est le nôtre. Le parlement doit de nouveau prendre au sérieux sa mission de contrôle. Il doit renoncer à accabler le gouvernement de suggestions de toutes sortes à propos de questions innombrables, et faire en sorte que les discussions portent en majeure partie sur des projets irréalisables ou sur des modalités d'application qui peuvent être réglées par un échange de lettres sans justifier l'intervention de dizaines de personnes.

De plus en plus fréquente est la méthode de ceux qui viennent à une réunion pour y prononcer un discours sans manifester le moindre intérêt pour les débats parlementaires ou pour les opinions de leurs collègues. Ils prennent la parole, souvent pour y avoir été mandatés, et font pour le reste preuve de la plus grande indifférence. Cela se produit aussi bien sur le plan européen que sur le plan national et bon nombre de parlementaires de renom se comportent en l'occurrence en demi-dieux.

Il ne faut pas exiger des parlementaires qu'en exerçant leur mission de contrôle ils examinent les milliers de postes que contiennent les budgets. Ce serait en réalité impossible et d'ailleurs sans intérêt pratique, puisque bon nombre de postes budgétaires ont un caractère de pure routine. On pourrait toutefois demander que les dépenses nouvelles soient motivées avec plus de précision et que les dépenses administratives actuelles soient soumises à un examen critique à l'occasion d'une expertise de notre appareil administratif. A in-

tervalles réguliers le fonctionnement de ces institutions devrait être contrôlé quant à son efficacité par des spécialistes qualifiés de l'organisation industrielle, comme cela se fait dans des entreprises privées bien gérées.

Je ne crois pas tellement aux grandes réformes administratives. Je suis en revanche d'avis que l'amélioration des méthodes de travail, un nouveau rodage des activités, une plus grande discipline des groupes parlementaires et une assistance adéquate des représentants sur le plan technique et scientifique pourraient donner assez rapidement des résultats, pour autant que l'on se décide à mettre en oeuvre tous ces moyens à bon escient.

A la veille d'une réforme de la comptabilité de l'Etat et devant les améliorations que le gouvernement apporte aux méthodes budgétaires, le parlement aurait tort de ne pas s'imposer un effort afin de se montrer à la hauteur de cette oeuvre de rationalisation."

P R E S S E A L L E M A N D E

La presse allemande n'a fait aucun commentaire sur la session de mai de l'Assemblée parlementaire européenne qui a duré à peine deux jours et demi ; elle s'est limitée à donner des comptes rendus détaillés des débats. La présentation du rapport général de la Haute Autorité et le discours que son président M. Malvestiti a prononcé à cette occasion occupent évidemment la première place. Les titres des articles sont caractéristiques de la position que la presse allemande a adoptée quant à ce problème :

"Une économie énergétique commune est de plus en plus urgente dans la C.E.E."

" Un seul Exécutif pour l'Europe unie"

" Pour une petite révision du traité"

"La révision du traité a le vent en poupe"

"La Haute Autorité a approuvé les propositions allemandes".

Seuls les titres révèlent également la contrariété générale qu'ont suscitée l'ajournement de la conférence des ministres des affaires étrangères des six pays et le fait que l'Assemblée parlementaire européenne ait renoncé au débat politique qu'elle avait prévu :

"Strasbourg se sent dupée"

"L'Assemblée parlementaire européenne est contrariée"

"Mauvaise humeur à l'Assemblée parlementaire".

P R E S S E F R A N Ç A I S E

La presse française avait accordé à la session de mai une certaine importance malgré sa brève durée.

Citons par exemple la dépêche A.F.P. reprise par un grand nombre de quotidiens de province : "L'Assemblée Parlementaire Européenne ... va tenir ... une session brève, mais dont les problèmes politiques les plus importants de l'heure ne seront pas absents". De même, l'INDEX de la Presse du 5 mai résumait ainsi les informations de la presse française : "sa brièveté (de la session) sera inversement proportionnelle à la densité des sujets traités".

Peu de commentaires ont accompagné l'exposé de M. MALVESTITI qui a été cependant analysé ou résumé. Il faut noter cependant que les titres font généralement ressortir la position favorable à la supranationalité du Président de la Haute Autorité. Citons par exemple celui du MONDE du 10 mai : "M. MALVESTITI prononce un éloge de la supranationalité devant l'A.P.E."

Une place plus importante a été accordée aux débats sur les relations avec les Pays associés en voie de développement. LA QUOTIDIENNE du 13 mai pour la première fois présente une analyse de chacun des rapports, et publie le texte in extenso de la résolution adoptée. Les débats sont généralement analysés avec un certain détail mais aucune conclusion politique n'en est, une fois de plus, tirée. Il semble que les commentateurs se réservent et attendent la conférence eurafricaine de juin.

L'événement qui a provoqué le plus de réactions dans la presse, et qui occupe plus de la moitié des articles consacrés aux travaux de l'Assemblée, est constitué par le renvoi du débat politique. Si LE MONDE, toujours modéré, titre le 12 mai 1961 : "L'Assemblée parlementaire des Six déplore l'ajournement de la Conférence "au sommet", il avait, dans son article du 11, parlé de "coup d'éclat". Les DERNIERES NOUVELLES, de Strasbourg, du même jour parlent même de "coup de théâtre". LE POPULAIRE, le même jour, fait un très large écho au renvoi du débat, citant longuement M. DEHOUSSE, et la dépêche A.F.P., commençant par le mot "coup d'éclat à Strasbourg", a été très largement reprise dans la presse parisienne et provinciale, même dans celle qui s'intéresse assez peu aux travaux de l'Assemblée.

Les commentaires sont rares mais généralement favorables à la position prise par l'Assemblée. Notons par exemple dans LES DERNIERES NOUVELLES du 11 mai : "... M. DEHOUSSE a eu parfaitement raison de faire remarquer que les ministres auraient dû fournir au parlement européen au moins certaines informations sur les raisons de leur décision, même s'il n'existe pas de lien organique entre les Communautés européennes et la conférence diplomatique des ministres des Affaires étrangères".

Les problèmes de la coopération eurafricaine et la présentation du rapport annuel de la Haute Autorité de la C.E.C.A. : tels sont les deux principaux thèmes retenus par la presse. Si la session de mai a, en général, suscité un certain intérêt, c'est moins par suite des déclarations faites à la tribune qu'en raison de la progressive mise au point de plusieurs initiatives qui dans les prochains mois caractériseront la politique de construction européenne. Ces initiatives concernent l'association des territoires africains, l'association de la Grèce, l'Université européenne et le développement des programmes politiques français.

Evoquant le "leadership" politique du général de Gaulle, il "Secolo d'Italia" (Rome) écrit que les velléités du président de la République française étaient encouragées par les Anglais, dont l'unique désir est de voir échouer la petite Europe. Bien entendu, il ne sert à rien de parler de "politisation" d'une unité, aussi longtemps que les principes fondamentaux de cette unité seront mis en doute ou dépréciés. M. MALVESTITI, président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., a fort justement mis l'accent sur l'importance vitale d'une acceptation des principes supranationaux si l'on veut vraiment réaliser l'unité politique de l'Europe.

"En ce qui concerne les travaux parlementaires, les moments de plus forte tension - écrit la revue "Relazioni internazionali" (Milan) - ont eu lieu lorsque le président MALVESTITI a présenté son rapport introductif au rapport annuel de la Haute Autorité de la C.E.C.A. Chacun sait en effet que la politique énergétique de la Communauté traverse une phase extrêmement délicate : la Haute Autorité cherche des solutions équitables permettant de protéger le charbon contre la concurrence toujours plus vive des autres sources d'énergie. M. MALVESTITI a fait preuve dans ses propos d'une modération justifiée, insistant surtout sur la nature d'instrument de la politique énergétique coordonnée à l'intérieur de la Communauté... Mais cette coordination éveille les craintes des parlementaires, en ce qui concerne le charbon, et ne rencontre pas la sympathie des amis du pétrole. Les uns et les autres, partant d'un point de vue opposé, ne veulent à tout prix consentir aucun sacrifice si petit soit-il. Dans ce domaine s'ébauche une phase décisive : l'intervention de MALVESTITI a précédé de peu la présentation des rapports annuels de l'Euratom et de la C.E.E. à l'occasion de laquelle s'élargira le débat. L'Assemblée parlementaire européenne, pour sa part, est décidée à préconiser une politique énergétique commune aux trois Exécutifs. C'est le seul moyen d'offrir au choix des gouvernements, comme on l'a fait avec les récentes propositions du groupe de travail interexécutif, des formules claires et rationnelles".

Au sujet de l'échec du débat général sur "le sommet européen", le journal "LA VOCE REPUBBLICANA" (Rome) écrit que "le faiblissement qui s'est produit au sein de la commission

politique non seulement révèle l'inertie des différentes politiques étrangères européennes, de la politique italienne en tête, et influence négativement les perspectives de l'Europe et de l'évolution occidentale en général ; elle risque aussi de maintenir la prochaine conférence eurafricaine de Strasbourg dans le vide, en lui enlevant toute possibilité d'effet pratique et en la reléguant au niveau des espoirs, des commissions d'études, des sous-groupes préparatoires de suggestions et de propositions. Que diront les représentants des six pays européens à leurs collègues des territoires d'outre-mer associés au marché commun ?"

L'institution parlementaire des Six - selon une opinion largement répandue - a ramené le pavillon si énergiquement hissé en automne pour la défense de l'européisme traditionnel; désormais prévaut un esprit fait de soumission et d'attente à l'égard des décisions du gouvernement. D'aucun éprouverait-il peut-être une muette satisfaction - souligne l'auteur de l'article - à voir les possibilités réelles de ces décisions mises toujours plus en doute. Mais il est vrai aussi que pareilles atermoiements réduisent au minimum les possibilités de développement des Communautés.

Pour le moment, la définition commune d'un programme européen à moyen terme fait défaut. L'Assemblée cherche par de nombreux moyens à dissiper ce climat d'attente. Juin approche et avec lui la session eurafricaine - écrit encore "RELAZIONI INTERNAZIONALI - au cours de laquelle on cherchera à offrir aux gouvernements un plan d'ensemble en vue d'une politique d'association effective et réelle avec les pays africains. Mais d'ores et déjà, on dénote une grande froideur dans les milieux diplomatiques officiels et en dépit de nombreuses réunions de caractère préparatoire, il reste encore une inconnue: l'attitude des parlementaires africains.

L'envoyé spécial d'un quotidien romain a fait observer que le danger sans cesse grandissant, session après session de l'Assemblée parlementaire européenne, est le suivant : on parle d'unité européenne tandis que l'on progresse uniquement dans l'impasse des expédients parlementaires. Pour mener une politique déterminée, il faut avant tout exister politiquement. Or non seulement l'Europe de l'Assemblée parlementaire européenne est encore très loin d'exister ; elle est aussi très loin d'avoir conscience de cette possibilité.

P R E S S E L U X E M B O U R G E O I S E

La presse luxembourgeoise ne se montre pas très satisfaite de l'ajournement de la conférence sur la coopération politique. Ainsi lit-on dans le TAGEBLATT (du 13 mai) :

"Au lieu de se plaindre de négligences de s'ajourner en boudant, il eût été préférable que l'Assemblée agisse conformément à son véritable rôle politique et exprime clairement ce qu'elle avait à dire et à suggérer au sujet de la coopération politique européenne. Si les gouvernements et leurs experts ne savent pas ce qu'ils veulent ou s'ils n'arrivent pas à

s'entendre sur ce que veulent les uns et les autres, ce n'est certes pas une raison pour que les parlementaires imitent le même défaut. Malheureusement, on a de plus en plus l'impression, à Strasbourg, que les parlementaires se laissent trop influencer par le jargon administratif des milliers de fonctionnaires nationaux, qu'ils se perdent dans des subtilités juridiques, administratives et autres et ne trouvent plus cette envolée que l'on serait précisément en droit d'attendre des parlementaires européens qui aiment tant à passer pour les prophètes politiques de l'Europe. Espérons que la grande session de juin qui commencera le 19 juin et qui doit durer deux semaines donnera lieu à des prises de position politiques plus dignes, ne serait-ce que pour ne pas décevoir nos amis africains qui doivent tenir une session commune avec l'Assemblée parlementaire européenne".

Le LUXEMBURGER WORT (du 14 mai) écrit entre autres :

"A la suite de l'ajournement - que l'on ne s'est pas donné la peine de motiver - de la conférence au sommet, l'Assemblée parlementaire européenne s'est trouvée face à une nouvelle situation peu encourageante. Dès l'abord, l'inutilité d'ouvrir un débat prolongé sur la politique européenne était évidente puisque trois mois au moins s'écouleront avant la conférence au sommet ... Aussi est-il compréhensible que l'Assemblée ait renoncé à mener un débat et à adopter une résolution. Il est même compréhensible, qu'avec l'accord de la commission, le rapporteur de la commission politique se soit abstenu de faire rapport sur la manière dont l'Assemblée pense concilier la coopération proposée par de GAULLE avec la politique des Communautés existantes. Et une nouvelle conjoncture ne s'est-elle pas produite ces derniers temps en raison de l'adhésion de jour en jour plus vraisemblable des Anglais aux Communautés ?"

P R E S S E N É E R L A N D A I S E

La presse néerlandaise a fait la critique de la session de mai de l'Assemblée parlementaire européenne. Le "NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT" du 10 mai écrit : "Les parlementaires n'ont rien apporté de bien nouveau dans ce débat car, dans l'ensemble, les rapporteurs ont tiré de l'expérience qu'ils ont acquise les mêmes conclusions que leurs prédécesseurs des deux délégations qui se sont rendues en Afrique avant eux. Le très grand nombre de bancs vides a démontré que la plupart des membres de l'Assemblée en étaient intimement persuadés.

Il en résulte que le discours prononcé par le Français LEMAIGNEN, membre de la Commission de la C.E.E., n'a pas eu toute la portée qu'il méritait. M. LEMAIGNEN est particulièrement chargé des problèmes des territoires d'outre-mer et il semble qu'il considère d'un oeil particulièrement critique un certain nombre de conceptions très chères à certains parlementaires.

11

Selon l'une de ces conceptions, les préférences dont bénéficient les territoires d'outre-mer sur le marché français devraient être étendues sans formalité à l'ensemble de la C.E.E. : c'est une conception fort prisée en France et elle est également préconisée dans l'un des rapports parlementaires à l'étude, celui que le démocrate-chrétien allemand GEIGER a élaboré sur les aspects économiques.

Le 16 mai, le NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT faisait observer sous le titre : "l'Assemblée parlementaire européenne s'égare dans les dédales de la diplomatie" : "La semaine dernière, l'Assemblée parlementaire européenne a ajourné jusqu'à sa session de juin ses débats sur les plans du président de GAULLE en vue d'une coopération politique européenne. Elle a pris cette décision en invoquant l'ajournement jusqu'en juillet de la deuxième conférence des chefs de gouvernement des Six, ainsi que l'insuffisance des informations du communiqué par lequel les six ministres des affaires étrangères ont divulgué cette décision.

"Cette raison est peu convaincante. Il est en effet difficile de croire que les parlementaires européens ne se considèrent eux-mêmes que comme les commentateurs de textes officiels - (tout comme il est difficile de s'imaginer un procureur général qui ne voudrait prononcer son réquisitoire qu'en possession d'un aveu écrit du prévenu). L'essentiel de leur tâche, n'est-ce pas justement de faire connaître par leurs débats des sujets, comme ceux-ci, que les gouvernements couvrent sans raison des voiles du secret ?

"L'argument motivant l'ajournement du débat politique apparaît moins convaincant encore, lorsqu'on lit le rapport de M. DEHOUSSE, socialiste belge, établi au nom de la commission politique de l'Assemblée et qui traite de la coopération politique entre les Etats membres des Communautés européennes. Ce rapport aurait dû servir de base au débat politique:

"Car ce document montre clairement que la commission politique s'est achoppée lamentablement aux obstacles de ce problème et qu'elle n'est pas parvenue à dégager une conception commune, autrement dit à formuler une résolution commune. En d'autres termes, l'Assemblée parlementaire, qui a déjà donné l'impression de trébucher sur ce problème, s'égare maintenant dans les dédales de la diplomatie".

Le correspondant du journal "HET PAROOL" (socialiste indépendant) auprès des Communautés européennes à Bruxelles, examine en détail au cours de trois articles (31 mai, 1er et 2 juin) l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée parlementaire européenne : "Il a été dit le 31 mai que l'Assemblée parlementaire européenne n'a pas réussi jusqu'ici à conquérir, dans le cadre des Communautés, cette influence et ce prestige sur lesquelles on devrait pouvoir compter et dont ces Communautés elles-mêmes ont un besoin urgent". L'auteur de l'article estime que l'Assemblée parlementaire européenne dispose de pouvoirs plus étendus que l'Assemblée

commune de la C.E.C.A. : "Malgré ces pouvoirs plus étendus, on constate que l'influence politique dont disposait effectivement l'Assemblée au cours des cinq premières années d'existence de la C.E.C.A. était plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui vis-à-vis de la Commission de la C.E.E., de la Commission de l'Euratom et des Conseils de ministres..

"Cela peut sans doute s'expliquer tout d'abord par le fait que les parlements nationaux ont, dans une plus large mesure, envoyé à Strasbourg des hommes politiques moins en vue (...)

"Il s'ensuit que les problèmes politiques des Communautés ou ceux qui touchent aux Communautés ne soulèvent qu'un intérêt mitigé et que les parlementaires ne sont que rarement ou jamais en mesure de prendre position au nom de leur parti lorsqu'il s'agit de questions importantes. Il se cantonnent par conséquent autant que possible dans la ligne de conduite déterminée par les capitales nationales ou, tout au moins, dans une ligne de conduite qui, on le suppose, ne risque pas d'entraîner des difficultés dans ces capitales. L'influence exercée par les parlements nationaux est donc bien réelle, mais il n'est que peu ou pas du tout question d'une orientation en sens contraire.

"Il s'ajoute à cela, si l'on représente un parti national qui assume des responsabilités gouvernementales, qu'à Strasbourg on s'en tient de préférence à la position prise par son propre gouvernement. C'est pourquoi l'on ne découvre que rarement une façon effectivement européenne de voir les différents problèmes.

"La présence à l'Assemblée d'un certain nombre de parlementaires français à qui la constitution de leur pays n'accorde que des compétences bien plus réduites que celles de leurs collègues des autres pays, ajoute à cela une complication particulière. Si cela s'applique aux membres de l'Assemblée nationale française, c'est encore bien plus vrai pour ceux qui, à Strasbourg, représentent l'Assemblée de la Communauté française, une institution qui n'est pas comparable à un parlement national. C'est pourquoi la voix de la France n'est que fort peu écoutée à Strasbourg.

"Nous n'avons pas l'impression que l'Assemblée de Strasbourg soit suffisamment pénétrée de la gravité de la situation. L'autocritique n'est pas le fort de cette institution. Rares sont ceux, parmi les nombreux membres de l'Assemblée conscients de la décadence de cette institution, qui ont le courage de réclamer des changements."

Le deuxième article a paru le 1er juin sous le titre : "La loi de Parkinson" : la loi suprême du secrétariat de l'Assemblée parlementaire européenne".

"L'absence de discipline financière et les restrictions nises au recrutement du personnel contraignent l'Assemblée à renoncer à toute l'autorité dont elle a besoin pour faire les remarques qui s'imposent sur la gestion financière des autres institutions de la Communauté. Aussi bien ne s'en est-on que trop aperçu au cours des discussions sur le dernier budget annuel au Conseil de ministres".

Le journal parle ensuite du goût des commissions parlementaires pour les voyages, du manque de décision en ce qui concerne l'installation à Bruxelles du secrétariat, de l'absentéisme des parlementaires aux réunions de commissions et aux sessions plénières etc. Il critique en outre le fait que les problèmes purement politiques ne sont discutés que de manière trop abstraite : "Nous avons l'impression que tout cela n'était que prétexte. Ce projet se trouve en discussion publique depuis des mois. Au surplus, les parlementaires disposent d'excellentes sources nationales d'informations qui doivent leur permettre de s'informer objectivement. Lorsqu'il s'agit d'un problème qui touche au coeur même de l'intégration européenne tout entière et de son avenir, une assemblée devrait être en mesure et elle devrait être prête à ouvrir un débat qui conduirait à déterminer clairement sa position, même s'il devait se terminer par un vote opposant la majorité à la minorité. On recule cependant devant cette éventualité, car soi-disant l'on ne veut pas porter atteinte à la conférence intergouvernementale en cours. C'est un principe selon lequel il est bon en régime parlementaire de se laisser guider : qu'un parlement ne doit rien faire qui puisse gêner le gouvernement au moment où celui-ci a entamé des négociations avec une puissance étrangère, mais cette règle est-elle applicable lorsqu'il ne s'agit pas, comme dans le cas donné, de négociations dans lesquelles l'avenir de l'Assemblée parlementaire européenne elle-même est engagé directement?"

Le troisième article avance que peut-être les élections au suffrage universel direct représentent pour l'Assemblée parlementaire européenne une forme de salut, plutôt que de joindre ce problème à celui de l'extension des pouvoirs de cette Assemblée. Si cette extension des compétences est vouée à l'échec, l'auteur aperçoit cependant des avantages liés aux élections européennes : "Tout d'abord (et ceci nous paraît devoir constituer le plus grand mérite de cette procédure), une campagne électorale contraindrait les groupes politiques à ne présenter que des personnalités de premier plan. La substance politique des travaux de l'Assemblée ne pourrait qu'y gagner. Il ne fait pas de doute que des personnalités politiques de premier plan seraient en mesure dans tous les cas d'obtenir et de faire quelque chose de l'Assemblée. Un second avantage très important lui aussi serait que les parlementaires élus au suffrage direct devraient et pourraient consacrer tout leur temps aux travaux parlementaires européens. De plus un mandat directement conféré obligerait les élus à entretenir d'étroits contacts avec l'opinion publique." (...)

"Enfin une Assemblée élue au suffrage direct faciliterait le choix d'un président digne d'elle."

Le correspondant bruxellois fait cependant état des résistances françaises : "Les chances d'élection directe sans une extension des compétences ne sont elles non plus pas très grandes. Il est évident que les résistances françaises ne pourront être vaincues à bref délai parce que, pour de GAULLE et les tenants de sa philosophie, elles sont en corrélation étroite avec un mépris général pour les Assemblées délibérantes. Nous n'avons donc pour le moment à nous faire

aucune illusion, provisoirement nous devons nous contenter d'une Assemblée parlementaire élue par cooptation et nous efforcer d'en faire le meilleur usage possible. Quoi qu'il en soit l'Assemblée parlementaire actuelle est susceptible de nombreuses améliorations".

II - PROBLEMES EUROPEENS ACTUELS

1. La construction européenne et l'adhésion éventuelle de l'Angleterre au Marché Commun

Le principal problème européen pour la presse française durant le mois de mai est celui posé par l'éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Au début du mois, les déclarations favorables de personnalités britanniques ont été largement et favorablement commentées et tout spécialement l'interview accordée par M. Reginald MAUDLING à OPERA MUNDI (repris dans LE MONDE du 4 mai). Le débat de la Chambre des Communes du 17 mai a été aussi mis davantage en valeur, plus qu'il n'est habituel pour ce genre d'événement. Notons comme commentaire LE MONDE du 19 mai : "... pour le moment, les dirigeants travaillistes semblent être aussi embarrassés que l'est le parti au pouvoir à définir sa politique à l'égard de l'Europe".

La même indécision avait déjà été relevée dans l'opinion britannique par LE MONDE du 3 mai : "Mais si la pression des milieux industriels et financiers en faveur d'une adhésion s'accroît l'opinion publique ne paraît nullement préparée à un événement aussi important, aussi lourd de conséquences, affectant des intérêts précis mais aussi des formes de pensée traditionnelles des Anglais".

La session de l'Assemblée de l'UEO a entretenu cette opinion qui ne va cependant pas jusqu'à mettre en doute la ferme intention anglaise de se rapprocher des Six. L'INFORMATION du 30 mai donne le ton général : "Si l'allocution de M. Harold MACMILLAN à la séance inaugurale de la session de l'Assemblée parlementaire de l'Union Européenne Occidentale a provoqué une certaine déception chez ceux qui espéraient l'annonce d'une nouvelle orientation de la politique européenne de la Grande-Bretagne, d'une démarche par conséquent historique, elle ne saurait cependant surprendre". ... "Il y a dans ce pays, on ne saurait plus en douter, la volonté d'une étroite association - quelle qu'en soit la forme, Marché commun ou Union douanière, dans tous les domaines de l'économie, de la finance ou de la technique avec l'Europe continentale".

LE MONDE du lendemain va un peu plus loin : "On souligne néanmoins dans les milieux officiels que les paroles de M. MACMILLAN ne doivent pas être interprétées comme un pas en arrière, encore moins comme un temps d'arrêt. Le gouvernement britannique est plus que jamais décidé, dit-on, à adhérer au traité de Rome. Mais il serait dangereux, ajoute-t-on, de sous-estimer les difficultés."

Les difficultés que rencontre l'Angleterre sont de plusieurs ordres. LE MONDE du 8 mai souligne la gravité des

problèmes agricoles et surtout la différence d'attitude de l'Angleterre et des Six à ce sujet : "La gravité des problèmes posés par le "cas" agricole est telle que des experts anglais ont depuis longtemps cherché une "cote mal taillée", sous la forme par exemple de "contrats à long terme" passés avec les grands pays producteurs agricoles des Six, garantissant un écoulement régulier de certains produits sur le marché britannique.

"Les Six, et la France en particulier, ne sont pas du tout disposés à de telles transactions".

Des difficultés existent aussi du côté des membres de l'AELE que relève par exemple le correspondant permanent en Suisse de LA QUOTIDIENNE, du 6 mai : "Grand émoi, depuis quelques jours déjà, dans les capitales des pays membres de l'Association européenne de libre-échange. À Berne, comme dans les capitales scandinaves, à Vienne comme à Lisbonne, personne ne cherche à maquiller l'émotion ressentie à la suite des informations catégoriques, en provenance de Londres et émanant des meilleures sources, selon lesquelles une pression américaine si forte avait été effectuée sur l'Angleterre que celle-ci s'était vue contrainte de rechercher au plus vite, et sans nul égard pour ses partenaires, une entrée au sein du Marché commun". ... "Mais il n'empêche que les cercles financiers et bancaires helvétiques sont bien moins optimistes que les milieux officiels de Berne. Ils n'hésitent pas à considérer que jamais l'AELE n'a été si proche de la dislocation et qu'il serait sage, dès maintenant, de prendre des dispositions en vue d'une nouvelle solution.

Difficultés aussi dans le Commonwealth et notamment au Canada si l'on en croit L'INFORMATION du 27 avril : "Il n'y a sans doute pas une capitale dans le monde où cette idée est reçue avec plus de froideur qu'à OTTAWA. Comme nous l'avons déjà souligné dans ces colonnes à plusieurs reprises, le gouvernement canadien craint qu'une entente entre les "Six" et les "Sept" ne se traduise par un protectionnisme qui affecterait les exportations du Canada en Europe et en Grande-Bretagne."

... "On comprend donc pourquoi le gouvernement canadien se réjouit, plus que tout autre peut-être, d'être membre, à part entière, de l'O.C.D.E."

M. John TURNER, Directeur Général Adjoint de la Banque de Montréal, dans un article publié par l'AGENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE du 17 mai, s'il exprime quelques réserves, prend une position moins pessimiste : "Naturellement, les Canadiens sont quelque peu inquiets devant cette situation, mais nous savons qu'il est impossible d'arrêter la marche du temps - ce que, d'ailleurs, nous ne désirons aucunement. A vrai dire, nous espérons que la prospérité croissante de l'Europe et son expansion industrielle amèneront une demande accrue pour les matières premières que nous possédons en quantités, et que l'augmentation de cette demande en matières premières fera plus que compenser les pertes qui pourront se produire dans d'autres domaines. A ce sujet,

nous avons enregistré avec satisfaction l'augmentation de nos ventes aux pays du Marché commun, qui a atteint l'année dernière près de 40 %, et celle de nos exportations vers les pays de l'Association européenne de libre-échange, qui s'est élevée, au cours de la même année, à 15 %."

De toute façon la presse française considère l'adhésion de la Grande-Bretagne comme tellement probable qu'elle se préoccupe déjà de ses conséquences sur l'économie française. Jacques PLASSARD écrit ainsi dans LE JOURNAL DU PARLEMENT du 28 avril : "Un remodelage de nos activités et de nos entreprises a déjà été engagé à la suite de la mise en oeuvre du Marché commun. Avant même qu'il soit achevé, un autre se révélera nécessaire. La structure économique et commerciale française est en mouvement et l'épuisante poursuite de ce mouvement est une nécessité vitale".

Le renvoi de la conférence "au sommet" prévue pour le 19 mai a provoqué des commentaires généralement pessimistes dans la presse française. L'évolution de la construction européenne semble à bon nombre de commentateurs conditionnée en tout premier lieu par l'éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun. Certains, tel CLARUS, dans le CAPITAL du 13 mai, en tirent des conclusions fort pessimistes : "Entre les positions françaises et hollandaises, il y a donc un abîme, on peut parier que d'ici juillet, il ne sera pas comblé par les poussières du temps. D'autant plus qu'il est en ce moment fort en question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Traité de Rome. On connaît suffisamment les Anglais, leurs intentions et leurs pratiques pour soutenir qu'ils ne feront rien pour aider à l'avènement de l'Europe politique."

"Le jour où la Grande-Bretagne sera partenaire à part entière de la Communauté Economique Européenne, le problème de l'Europe politique changera foncièrement d'aspect. La certitude d'une Europe unie ne sera certes pas escamotée, mais elle sera sérieusement retardée et si l'Angleterre ne trouve pas la moindre compensation économique dans son adhésion au Traité de Rome, elle s'estimera quand même largement satisfaite, parce que politiquement elle sera comblée. En adhérant au Traité de Rome, la Grande-Bretagne a donc des espérances économiques et des certitudes politiques". D'autres, comme l'éditorialiste du MONDE du 8 mai, sont un peu plus confiants : "Si M. MACMILLAN, comme on le dit de plus en plus, se décide à accomplir le pas décisif et à adhérer au Traité de Rome, il entrerait du fait même dans le jeu de la construction européenne. Bien des objections entendues aujourd'hui à La Haye tomberaient alors d'elles-mêmes".

Michel DROIT dans LE PROGRES, de Lyon, du 16 mai, va encore plus loin. Il estime que la tradition politique de la Grande-Bretagne l'incitera à soutenir les thèses du général de GAULLE si son Gouvernement décidait d'adhérer au Marché Commun, et conclut ainsi : "Qu'il se décide et l'opposition hollandaise s'effondrerait, faute d'arguments solides. Dès lors, le dernier obstacle à l'Europe confédérale telle que l'imagine de GAULLE disparaîtrait, et cette pénible et trop

longue querelle aurait même eu pour effet d'obliger l'Angleterre à sortir, vis-à-vis du continent, de son splendide et séculaire isolement".

Le voyage du général de GAULLE à BONN a rendu leur optimisme aux journaux français. LE FIGARO du 22 mai interprète ainsi l'accord du Président français et du Chancelier allemand : "C'est à partir de cette certitude que s'établit l'espoir du président et du chancelier de voir se réunir avant le mois d'août les chefs de gouvernements de leur propre pays, du Benelux et de l'Italie, et d'arriver à un accord qui prévoirait la répétition tous les trois mois de pareilles rencontres au cours desquelles les problèmes sans limitation de sujets, même les questions militaires intéressant l'O.T.A.N., pourraient être discutés. Il semblerait que ce soit le chancelier qui se chargerait d'aplanir les difficultés persistant encore du fait de l'attitude de la Hollande."

LE MONDE du 23 mai croit pouvoir formuler plus longuement les bases de leur accord : "Le ralliement des Pays-Bas aux grandes lignes de l'accord consacré sous le toit du Dr. ADENAUER devrait en être facilité. Pour aller tout de suite au coeur des résistances hollandaises, ni la France ni l'Allemagne n'entendent que les Six fassent du "séparatisme" atlantique. Mais elles ne voient pas ce qui pourrait interdire aux Six d'examiner de concert les aspects spécifiquement européens de la défense occidentale. Il n'y aura pas de crime de lèse-OTAN à le faire - et la coalition atlantique pourrait au contraire profiter du concert qu'auraient déclenché ces conversations continentales.

"La forme et les contours de l'unification européenne garderont d'ailleurs la souplesse propre à conjurer la suspicion de dissidence monolithique qui pèse sur les projets du président de GAULLE. Il ne s'agira pas de forger un "bloc" au sein de l'alliance atlantique. Pour en éviter jusqu'aux apparences il a déjà été concédé aux objections hollandaises que la Confédération européenne ne disposerait pas d'un secrétariat permanent (le Comité de Paris reconduit dans son mandat remplirait fort bien cet office coordinateur), et que ses "conférences au sommet" se réuniraient à tour de rôle dans les capitales européennes, ce qui éluderait la question d'une capitale unique et prévendrait ainsi les compétitions insolubles à prévoir autour de son élection.

"Mobile dans son siège, l'Europe à venir le sera également dans les perspectives qu'elle embrassera. Il n'est donc plus question de limiter arbitrairement les matières à déférer à la consultation de ses membres".

Le rapport présenté à l'Assemblée par M. DEHUSSE sur la construction politique de l'Europe a été signalé par la presse, notamment par LE MONDE du 5 mai, qui le présente ainsi : "Fernand DEHUSSE" ... "approuve les propositions du gouvernement français sur l'extension de la coopération

politique entre les Six, mais demande qu'elles soient complétées sur plusieurs points et propose de réexaminer le problème de la création en Europe d'une véritable autorité politique.

"Un progrès immense sera accompli, déclare M. DEHOUSSE dans son rapport, le jour où les six Etats seront d'accord pour soumettre leur politique étrangère, comme leur économie, à un règlement commun."

"En ce qui concerne les liaisons entre l'édifice politique européen et les Communautés économiques existantes, le rapport DEHOUSSE "saisit mal" pourquoi le plan français n'a rien prévu. "On a suffisamment parlé, souligne-t-il, d'une coupure de l'Europe en deux pour qu'on n'ajoute pas une autre coupure au sein des Six : les Communautés économiques d'un côté et une construction politique de l'autre".

Une offensive se développe cependant contre ce rapport et contre la position supranationale de la Haute Autorité. Georges OUDARD, dans LE JOURNAL DU PARLEMENT du 19 mai, défend les thèses du général de GAULLE, et expose ainsi ces "vues aberrantes" : "M. Fernand DEHOUSSE, dans un rapport à la commission politique de l'Assemblée européenne, demande la création d'une véritable autorité politique en Europe, étant sous-entendu qu'il ne saurait y en avoir de véritable que conforme à ses désirs. Il la voudrait voir sortir des communautés existantes comme au temps de la C.E.D. et non juxtaposée à elles.

"M. Piero MALVESTITI, président de la Haute Autorité du Pool charbon-acier, se fait, lui, l'apôtre impénitent de la supra-nationalité dont, entre parenthèses, ses prédécesseurs et lui-même n'ont jamais su ou voulu se servir, et qui est d'essence antidémocratique".

De même, dans LA DEPECHE, de Toulouse, du 25 avril, René LAURET s'en prend à la fois à l'idée des élections européennes et à un éventuel référendum : "Il y aurait donc au parlement européen un groupe important de représentants communistes qui ne manqueraient d'y jeter le désordre, s'efforçant d'empêcher les initiatives utiles d'aboutir. Ils pourraient, dans certains cas, décider de la majorité en se portant d'un côté ou de l'autre. Autant dire que ce serait M. "K" qui manierait alors le parlement européen". ... "le sentiment national est encore assez fort dans toute l'Europe pour qu'une grande nation n'accepte pas facilement de se voir imposer par les autres une décision qui lui déplairait".

"En tous pays, communistes et nationalistes feraient bloc contre une telle déclaration, et comme il y aurait sans doute beaucoup d'indifférents et d'abstentionnistes, le sentiment européen, à la suite d'un tel vote, pourrait paraître plus faible qu'il n'est en réalité."

DE NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT (lib.) du 9 mai se félicite que la consultation au Sommet des chefs de gouvernement des Six n'ait pas eu lieu: "Pourquoi se réjouir à ce point d'une décision négative ? Parce que, si la conférence au sommet avait bien eu lieu, les Pays-Bas se seraient trouvés dans une situation plutôt difficile. En effet, les points de vue des Pays-Bas et des autres partenaires ne s'étaient pas rapprochés depuis la précédente conférence au sommet (les 10 et 11 février à Paris) au point de pouvoir escompter un accord. On eût donc assisté à une répétition du spectacle qui s'était déroulé trois mois auparavant et au cours duquel les Pays-Bas auraient une fois encore été décrits par leurs partenaires comme des empêcheurs de danser en rond.

"Mais même si l'on fait abstraction de ces considérations, même si les Pays-Bas ne se trouvaient isolés au milieu des autres, une conférence au sommet le 19 mai n'aurait été pour les Six d'aucune utilité, du moins en précipitant les choses. Et n'est-il pas vrai que quelques jours après cette date, les présidents KENNEDY et de GAULLE ont eu une entrevue. De fait, une réunion des Six aurait débouché sur le vide sans une connaissance précise de ce qui fait les conceptions du président des Etats-Unis au sujet de l'Europe. Il y a donc tout lieu de dire que la conférence européenne au sommet doit avoir lieu après la rencontre des deux grands chefs d'Etat. Et ce, d'autant plus qu'il devient chaque jour plus évident que l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés des Six est envisagée très sérieusement."

HET FINANCIERE DAGBLAD a consacré une série de quatre articles sur "Les Communautés et le plan de Gaulle" de la plume de M. METZEMAEKERS. Il constate tout d'abord que la discussion portant sur le plan de GAULLE est embrouillée parce que l'on part de prémisses inexactes: "En attendant, la discussion confuse se poursuit sur le plan de GAULLE. On peut prétendre qu'aussi bien les partisans que les adversaires partent d'une analyse des Communautés européennes qui est empruntée à l'idéologie supranationale. Certains rejettent le plan parce qu'il détruit cette idéologie. D'autres en sont partisans pour les mêmes raisons et d'autres enfin sont prêts à l'accepter sous réserve parce que, dans leur esprit, il est possible de l'amender dans un sens supranational au cours de sa mise en oeuvre.

"Tous partent du point de vue qu'à Bruxelles s'est établie une autorité supranationale qu'il importe de renforcer ou de combattre mais qui dans tous les cas représente une autorité réelle et non déléguée qui se substitue à l'autorité des gouvernements dans des domaines bien déterminés. Il s'agit donc d'une autorité de nature supranationale qui procède d'un transfert de souveraineté consenti par les gouvernements des Etats membres. Nous considérons cependant que ce raisonnement est erroné. Nous espérons démontrer que le fondement de la discussion tout entière auquel le projet de GAULLE a donné lieu en devient

irréal et que par conséquent le débat n'en devient que plus confus et plus équivoque.

"Aussi longtemps que nous persisterons à considérer les Communautés européennes comme des institutions qui exercent effectivement le pouvoir exécutif, encore que dans des domaines limités, nous poserons le problème en des termes erronés. Les Communautés européennes ne sont pas les substituts des pouvoirs exécutifs nationaux, ce ne sont pas des autorités supranationales, bien qu'elles remplissent une fonction utile et même nécessaire." (...)

"L'auteur essaie de montrer que les institutions de Bruxelles sont le prolongement des Assemblées parlementaires nationales : "Elles constituent le cadre approprié dans lequel les départements ministériels des Etats membres peuvent délibérer en vue d'aboutir à des solutions techniques pour tous les problèmes en présence, maintenant que le processus d'intégration est en marche. Il peut évidemment arriver que les experts soient arrêtés par des problèmes politiques qui barrent la route à toute solution technique aussi longtemps qu'ils ne sont pas résolus. Ils devront renvoyer les décisions politiques aux ministres responsables qui coopèrent dans le cadre des Communautés. Le pouvoir de décision politique n'est dans la pratique jamais laissé aux Exécutifs européens, quoi que les traités aient pu en dire. Bien entendu, il est fréquent que l'un des gouvernements ait le souci de ne pas faire cavalier seul sur un point subsidiaire pour lequel aucun intérêt national essentiel n'est en jeu et que, pour ces motifs, il se rallie au point de vue des autres en vue d'obtenir l'unanimité.

"Partant de cette analyse de la nature des Communautés européennes, on peut se demander pourquoi ces inquiétudes au sujet du projet du président de GAULLE visant à instaurer une coopération politique plus étroite. On peut être d'avis qu'à l'heure actuelle et sous la forme qu'en a suggérée de GAULLE, ce plan ne répond à aucune nécessité. Mais on peut difficilement prétendre que de GAULLE ait l'intention de saper les Communautés supranationales puisqu'elles ne sont pas supranationales et que de GAULLE ne les considère pas comme telles. Elles ne sont supranationales que dans l'esprit et selon les vœux idéologiques de bon nombre de fédéralistes qui ne peuvent se débarrasser de leur idée fixe."

M. METZEMAËKERS commente ensuite l'opposition du ministre LUNS et souligne que celui-ci se refuse à ce que les Pays-Bas tiennent pour de GAULLE les cordons du poêle. L'auteur constate cependant que ni le ministre ni son département n'ont une opinion bien à eux sur la portée du problème : "Le gouvernement néerlandais, lui non plus, ne s'est livré à aucune analyse pertinente des Communautés européennes, de leur signification et de leur nature. La théorie généralement admise est celle qui y voit des institutions européennes supranationales, mais dans la pratique on se rend compte presque quotidiennement que cette théorie est surannée et dépassée sans toutefois se l'avouer ouvertement et honnêtement.

On essaie de se tromper soi-même en utilisant dans certaines circonstances cette théorie supranationale afin de défendre des intérêts nationaux essentiels et, dans d'autres circonstances, afin d'agir comme si l'on se moquait de la supranationalité. En d'autres termes la théorie elle-même a le plus souvent un effet équivoque et gênant sur notre politique étrangère. Elle nous empêche de voir avec netteté et lucidité l'aspect réel des choses.

"C'est pourquoi il semble ridicule que le ministre LUNS veuille combattre les propositions de de GAULLE parce qu'elles porteraient atteinte au caractère supranational des Communautés, alors que ce même ministre se trouve à maintes reprises en conflit - et à bon droit - avec les Exécutifs européens à propos de la défense de ses intérêts nationaux.

"L'avantage de pouvoir éventuellement dire non est évidemment complètement déforcé dans le cas d'une petite puissance lorsque l'on assortit ce refus d'une conclusion du genre : nous préférierions rester en dehors des consultations des Six dans le domaine politique. Les Pays-Bas en effet n'ont pas la possibilité de pousser les choses aussi loin lorsqu'il s'agit du continent européen. Il en résulte que le refus de coopérer ne peut pas être poussé jusqu'à l'absurde.

"Mais ce n'est pas par hasard si ce sont précisément les Pays-Bas qui ont dit non au projet de de GAULLE : nous sommes à la vérité une puissance continentale déterminée par la géographie et notre orientation économique est fortement axée sur l'Allemagne, mais en revanche, de tous les pays continentaux, notre pays est celui dont la plupart des intéressés sont situés en dehors du continent européen.

La presse néerlandaise s'est montrée fort intéressée à la question de l'adhésion éventuelle de l'Angleterre au marché commun.

Le "NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT" (libéral) souligne que, même si des deux côtés de la Manche on souhaite sincèrement arriver à un accord, les problèmes à résoudre sont encore tellement vastes que les négociations seront encore très complexes et très longues : le succès n'en sera d'aucune façon automatique. On peut comprendre dès lors que MACMILLAN ne veut entamer des négociations que lorsque leur succès sera pratiquement assuré, grâce à des entretiens préparatoires officiels.

"Il ne s'agit pas en effet de régler seulement les problèmes directs tels ceux que pose l'agriculture avec tout ce que cela comporte. Pour les Six et particulièrement pour les Pays-Bas, il serait inadmissible d'exclure l'agriculture. Mais l'acceptation des conditions françaises entraînerait une telle hausse du niveau des prix des produits alimentaires en Angleterre qu'il faudrait accorder une hausse générale des salaires de 4 % afin d'en compenser les effets sur le secteur de la consommation, avec toutes les suites que cela comporterait pour la position concurrentielle de l'Angleterre. Il faut encore ajouter à cela les problèmes indirects, tels que la situation des pays neutres d'Europe : la Suisse, la Suède et surtout l'Autriche et d'un pays excentrique comme la Finlande. Il est difficile de s'imaginer une réglementation européenne qui ne tiendrait aucun compte de ces pays et des territoires en voie de développement en Europe même."

Le "VOLKSKRANT", du 27 mai, attire l'attention de ses lecteurs sur l'intérêt que présente l'adhésion de l'Angleterre : "Il faut évidemment poser comme condition que rien ne soit modifié au caractère européen que revêtent les formes actuelles de coopération et qu'il ne soit aucunement porté atteinte à leur caractère communautaire. Les six pays du marché commun européen - et avant tout l'Allemagne et les Pays-Bas - souhaitent ardemment que cette évolution se produise dans un proche avenir. Pour la cause européenne il serait important sur le plan historique, que l'Angleterre se décidât enfin à tenter l'entreprise et de préférence en même temps que les autres pays de la zone de libre échange. Cela mettrait fin aux menaces de scission, mais ce qui importe bien davantage c'est que la puissance économique et politique de l'Europe occidentale en serait considérablement renforcée et qu'un nouveau pas important serait fait vers l'unité dont le vieux monde ne peut se passer."

Le journal "DE LINIE" (catholique) publie sous la signature de M. K.J. HAHN un article intitulé : "Un saut par-dessus la Manche". Il écrit en conclusion : "Il reste à savoir ce que les Anglais entendent par adhésion. L'association pure et simple ne suffit pas, car l'Angleterre serait alors exclue du concert politique européen et sur le plan économique aussi elle ne pourrait jouer le rôle

qui lui revient. L'adhésion est-elle donc préférable ? Elle ne veut ou ne peut s'y décider car pour elle, surtout en ce qui concerne son agriculture, les traités de Rome devraient être modifiés. C'est ainsi que s'amorcent une série d'escarmouches serrées et sans doute très longues pour lesquelles les Anglais sont passés maîtres. Nous ne devons pas nous en effrayer, nous devons seulement être prêts à former avec l'aide des Anglais également, ce que nous avons cherché à former depuis toujours, c'est-à-dire une Communauté sociale, économique et même politique dans tout l'acception du terme. Rien n'est mieux à même de démontrer la valeur de cet objectif que le changement qui s'est produit dans l'attitude de l'Angleterre. Et il ne serait plus alors de l'intérêt de l'Angleterre d'essayer par des réticences de nous faire mettre trop d'eau de la Manche dans notre excellent vin continental !"

L'"ELSEVIERS WEEKBLAD" (libéral) du 10 juin, fait remarquer : "Malgré tous les rapprochements, les opinions manifestées dans les milieux gouvernementaux anglais ne fournissent encore aucun élément permettant de croire que l'Angleterre adhèrera bientôt à la C.E.E. ou qu'elle se décidera tout au moins à conclure avec elle une association étroite. Il est cependant évident que le monde extérieur, aussi bien que l'économie anglaise, considèrent chaque jour davantage cette adhésion comme inéluctable et sa réalisation comme une simple question de temps et que différents pays se préparent aux suites que cela pourrait comporter. Même la récente conférence d'experts économiques du Commonwealth, qui s'est tenue à Londres, semble avoir effectivement pris son parti de cette perspective et elle s'est efforcée surtout d'engager l'Angleterre à défendre de toutes ses forces, au cours des négociations relatives à l'adhésion, les intérêts des pays du Commonwealth. A l'inverse des pays à population non blanche du Commonwealth, qui escomptent malgré tout l'ouverture de nouveaux débouchés pour leurs matières premières sur le marché européen élargi, la Nouvelle Zélande et le Canada ont manifesté des craintes sérieuses quant à la disparition de la préférence dont bénéficient leurs produits agricoles sur le marché britannique. L'agriculture reste l'obstacle majeur, non seulement pour le marché européen actuel mais aussi pour le marché européen élargi."

o

o o

Sous le titre "Les Sept devant de graves décisions", la FRAKFURTER ALLEGEMEINE ZEITUNG (du 14 mai) écrit :

"En plus de ses fins politiques, c'est sa conception de la souveraineté nationale qui distingue la C.E.E. de la petite zone de libre échange. Pour celle-ci, les compétences nationales des Etats membres demeurent intactes dans tous les domaines. Il en va tout autrement dans la Communauté économique européenne dont les membres

se sont engagés, sur la base du traité, à sacrifier de plus en plus de leurs droits souverains en faveur de règlements supranationaux ayant un caractère obligatoire pour tous les membres. Ainsi ont-ils été d'accord pour renoncer à leur souveraineté douanière au terme de la période transitoire. Ils se sont, de plus, engagés à accepter une législation commune de la concurrence, valable pour les six pays en lieu et place des législations nationales, à introduire la libre circulation des travailleurs et la liberté d'établissement pour les entreprises et à établir une réglementation commune du marché agricole. Certes, les renonciations de souveraineté que prévoit le traité de la C.E.E. ne concernent jusqu'à présent que l'économie, mais en fait elles rayonnent déjà sur le domaine politique. La réglementation de la concurrence ou celle du marché agricole n'ont pas une signification exclusivement économique, mais aussi éminemment politique. D'ailleurs, l'abandon de la souveraineté est en soi un fait politique de toute première importance, quel que soit le domaine auquel il s'applique. Cet abandon qu'ont accepté les Six en signant le traité de la C.E.E. a été la cause majeure qui a empêché les autres pays d'Europe d'adhérer à la Communauté économique. Ils défendaient - ou défendent encore - le point de vue qu'ils ne peuvent accepter une limitation de leur souveraineté. C'est une question que chaque nation doit résoudre elle-même. Mais qu'il soit rappelé que même sans la C.E.E. les Etats européens ont déjà renoncé entièrement ou partiellement à bien des droits de souveraineté. Qu'est-ce donc par exemple que la convertibilité des monnaies, sinon un abandon par les Etats de leur droit d'introduire quand bon leur semble des restrictions de devises ou de suivre une politique de l'escompte indépendante ? Toute communauté plus étroite exige des abandons et des concessions. On ne peut à la fois se marier et demeurer célibataire. Cette vérité est également valable pour l'interprétation européenne."

Nous lisons dans la WELT (du 4 mai) :

"Avec la Communauté économique européenne, il ne s'agit pas en premier lieu d'économie et de commerce. Il s'agit principalement de politique. Cette Communauté économique a été créée sur des impulsions politiques et seules de nouvelles impulsions politiques pourront aider à surmonter la tension qui s'est créée en Europe occidentale par l'opposition de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. fondée par la Grande-Bretagne. Une nouvelle impulsion est venue de Washington. Le premier ministre britannique a appris de la bouche de KENNEDY qu'une Angleterre faisant partie de la confédération européenne aurait plus de poids pour la politique américaine qu'une Grande-Bretagne qui s'isole du continent."

o

o o

Commentant la résolution adoptée à Londres par l'Assemblée de l'U.E.C. et aux termes de laquelle celle-ci

demande formellement au Conseil des Ministres de l'U.E.O. d'amorcer des négociations ayant pour objet l'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun, l'envoyé permanent du SOIR de Bruxelles à Londres remarque (2 juin) : "Il est remarquable que le seul membre de l'Assemblée qui ait voté contre cette résolution soit un député conservateur. Même dans son propre parti, M. Harold MACMILLAN est encore loin d'avoir calmé toutes les appréhensions qu'éveille la nouvelle politique européenne. La session londonienne de l'Assemblée, entre autres avantages, a permis aux délégués de mieux se rendre compte des difficultés réelles que rencontrent en Grande-Bretagne et au sein du Commonwealth les partisans de l'affiliation britannique au marché commun.

"A cet égard, le discours que M. Maurice MACMILLAN, député conservateur, fis du Premier britannique, a prononcé à l'Assemblée est particulièrement significatif. Aux Communes, M. Maurice MACMILLAN ne se fait pas faute de critiquer parfois certains aspects de la politique paternelle. A l'Assemblée de Church House, tout au contraire, il a pris nettement la défense de la nouvelle attitude britannique envers l'Europe. Il a expliqué pourquoi son père, dans son discours de bienvenue, lundi, n'avait pas fait des déclarations plus précises : les problèmes à résoudre sont complexes. La Grande-Bretagne ne peut s'engager avant de savoir ce que lui coûtera son affiliation à la Communauté. Si l'on se montre trop exigeant ou trop pressé, les adversaires de l'affiliation, toujours nombreux en Grande-Bretagne, deviendront plus redoutables."

Dans son numéro du 13 juin, LE PEUPLE, quotidien socialiste belge, écrit ce qui suit sous le titre "Une solution intermédiaire de F.H. SPAAK pour les projets européens du Président de GAULLE ?" à propos de la visite projetée de M. LUNS à Paris : "Les hauts fonctionnaires faisant partie de la Commission d'études viennent de se réunir à Paris. Ils ont pu prendre connaissance de la position belge qui fut arrêtée il y a une huitaine de jours au cours d'une conférence ministérielle du Bénelux à Bruxelles. On sait que les propositions du général de GAULLE prévoient notamment l'organisation de réunions périodiques des chefs de gouvernement, avec leur ministre des Affaires étrangères, afin de discuter de tous les problèmes qui se posent à l'Europe.

"Paul-Henri SPAAK, qui avait déjà exprimé l'avis qu'il admettrait également la création d'un petit secrétariat administratif qui aurait son siège à Paris, aurait d'autre part proposé de faire participer la Grande-Bretagne aux délibérations politiques des "Six" dès que le gouvernement de Londres aura déclaré formellement vouloir adhérer au marché commun.

"Certes, les propositions néerlandaises se sont un peu rapprochées de celles des Français. Mais il y a encore un autre fait qui pourrait vaincre les résistances néerlandaises : l'attitude très franche et très nette prise par le Président KENNEDY en faveur de l'Europe des Six et en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun.

"On sait que l'absence de la Grande-Bretagne des institutions créées par le Traité de Rome fut une des raisons principales des résistances néerlandaises au Plan de GAULLE. Le voyage de M. LUNS à Paris préparera, croit-on à Bruxelles, le terrain à une relance éventuelle de la solution belge de compromis."

o

o o

Le rapprochement de la Grande-Bretagne vers l'Europe ces derniers mois, notamment en ce qui concerne la disparition des divergences entre l'A.E.L.E. et le marché commun, est souligné par IL POPOLO (Rome). La réunion de l'U.E.O. à Londres a mis en évidence les démarches intervenues en ce sens. L'U.E.O. représente en effet la base la plus naturelle pour réaliser une intégration éventuelle entre la Grande-Bretagne et les pays de la C.E.E. Bien que du fait du caractère essentiellement politique des consultations de l'U.E.O. il ne soit pas exclu que les aspects spécifiquement techniques d'une entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le marché commun soient discutés ailleurs, il est significatif que la question ait été abordée dans toute sa complexité au niveau d'une discussion générale et au cours des conversations bilatérales.

Prenant la parole au cours de la cérémonie officielle d'inauguration des manifestations organisées pour célébrer l'unité de l'Italie le 6 mai à Turin, le président du Conseil, M. FANFANI, a déclaré notamment :

"C'est précisément Turin, qui voici cent ans lança hardiment le message en faveur de l'unité qui doit ne permettre de relancer ce message, en l'adaptant à l'époque, et d'adresser deux appels : l'un à tous les Italiens, l'autre à tous les Européens.

.....

" Le second appel concerne les Européens ainsi que les Italiens en tant que tels. C'est un appel à l'unité de l'Europe pour le progrès de la paix dans notre pays et dans tous les pays du continent. L'histoire de notre unité ne nous voile pas les difficultés qui attendent celui qui propose d'étendre selon des modalités nouvelles cette unité à l'Europe. Mais l'histoire des avantages que ce processus unitaire nous a apportés exige que nous cherchions à le promouvoir et à le développer dans le cadre européen. Ainsi, en donnant toujours plus de sécurité à notre terre solidement unie à tous ceux qui dans le monde travaillent pour la paix, en fournissant à notre peuple de nouvelles possibilités de vie dans l'unité opérante des Européens, en garantissant, à nous-mêmes, dans la liberté de tous, un progrès accru, nous concourrons à assurer un grand avenir à l'Italie et couronnerons l'oeuvre de notre Renaissance.

"Ce double appel est un engagement pour ceux qui l'écoutent; la tâche est immense, mais si nous avons le courage de nos aïeux, nous arriverons certainement au but comme ils y réussirent dans des tâches non moins laborieuses. Si la nation italienne imite le peuple piémontais dans sa ferme volonté humaine et politique d'être le promoteur et l'élément coordinateur d'efforts décisifs, elle réussira à consolider l'unité politique par l'unité économique et sociale et parviendra à faire de son unité renforcée non pas un instrument de division mais d'intégration de l'Europe, unie et libre, pour le progrès de tous dans la paix."

Commentant le discours du président FANFANI, la "GAZETTA DEL POPOLO" (Turin) écrit que l'appel à l'unité opérante des Européens, lancé par FANFANI durant l'inauguration de l'Italie 1961 est un acte courageux et opportun du gouvernement italien pour attirer l'attention des responsables politiques du continent sur une réalité inquiétante : le ralentissement des efforts en faveur de l'Europe.

Les paroles de FANFANI mettent l'accent sur un devoir politique profond pour le gouvernement et le pays. Certes, l'Italie ne se soucie pas d'avoir le "leadership" mais il est évidemment impossible de taire le fait que les escarmouches dilatoires, subtiles ou cachées, de certains peuvent finir par mettre en danger ce que l'on a obtenu au prix de tant de sacrifices et qui a déjà donné des résultats indiscutablement positifs à tous : à la France comme à l'Allemagne, à l'Italie comme aux Pays-Bas, à la Belgique comme au Luxembourg.

o

o o

L'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun a été au cours des dernières semaines le point le plus important des commentaires de la presse anglaise.

Le TIMES du 18 mai a fixé son attention sur les "préférences coloniales" : "L'Angleterre et les Six - surtout la France - sont placés devant un grave dilemme. Si l'on accepte le principe général de la suppression des préférences impériales, ces pays résolvent leurs difficultés en courant le risque de le faire aux dépens des pays associés auxquels jusqu'ici ils ont apporté leur aide. Si l'on décidait de constituer un marché commun, mais sur la base d'une répartition des préférences telles qu'elles le sont à l'heure actuelle, l'Angleterre sacrifierait les intérêts des pays du Commonwealth sans venir en aide aux pays qui ne bénéficient d'aucune préférence. Si les préférences étaient supportées exclusivement par la Grande-Bretagne et les Six, le dommage qui en résulterait pour les pays situés en dehors de la zone préférentielle serait inacceptable. L'adoption du premier principe cité offre presque certainement la solution la meilleure, dans la seule éventualité cependant où il est appliqué avec discrimination."

Le SUNDAY TIMES du 30 avril fait observer que l'irrésolution de M. MACMILLAN, le Premier britannique, en ce qui concerne l'adhésion de la Grande-Bretagne a pour résultat de laisser l'initiative aux mains du général de GAULLE, dont on peut résumer la politique européenne en disant qu'elle est une tentative en vue d'empêcher qu'une fois encore la France ne joue la partie du deuxième violon au profit d'une grande puissance européenne. Le gouvernement français persévère avec succès dans la voie qu'il s'est tracée d'organiser l'Europe occidentale comme l'occasion s'en offre à lui, selon la ligne de conduite que s'est proposée le général de GAULLE.

Walter FARR a fait dans le DAILY TELEGRAPH (conservateur) du 18 mai le bilan en ce qui concerne l'adhésion de la Grande-Bretagne. Il aboutit à la conclusion suivante : "Nous ne devons pas nous montrer trop craintifs de perdre notre individualité nationale en faisant le saut, encore que les fédéralistes s'efforcent d'utiliser le Traité de Rome à la manière d'un tremplin afin de créer un Etat supranational en Europe. Quels que soient les mouvements qu'ils puissent entreprendre dans cette direction, ils se trouveront toujours sous l'empire de la règle de l'unanimité, dominés par notre veto et par celui des autres partenaires de la Communauté des Six qui pensent comme nous.

L'un des principaux facteurs positifs du Marché commun réside aux yeux des Britanniques dans le fait que, dans la Commission, ainsi que dans les autres institutions, tout est mis en oeuvre en vue de tenir compte dans la plus large mesure des problèmes particuliers à chacun des pays. Il est même possible de constater chez les Européens les plus ardents des dispositions évidentes à des transactions.

L'hebdomadaire THE ECONOMIST (libéral) du 20 mai répond négativement à la question de savoir si l'agriculture constitue un obstacle infranchissable. "Si la Grande-Bretagne adhère au Marché commun, son agriculture aura à lutter avec d'importantes difficultés transitoires, mais en même temps certaines chances considérables passeront à long terme à sa portée. Si la Grande-Bretagne se maintient en dehors de la Communauté afin de protéger certains secteurs particuliers de son agriculture contre les assauts de la concurrence, la paysannerie britannique aura quelque raison de regretter cette décision. Car en effet à la longue ils se trouveront moins en mesure qu'auparavant de maintenir leur niveau de vie supérieur grâce à une plus grande efficacité qu'ils ne peuvent le faire à l'heure actuelle.

THE OBSERVER du 21 mai contient un article de Lord GLADWYN, ancien ambassadeur britannique à Paris, dans lequel il développe un plaidoyer vigoureux et remarquablement étoffé en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Le rédacteur financier du TIMES constate le 2 juin qu'au cours des dernières semaines un progrès beaucoup plus considérable a été accompli en vue de faciliter l'entrée de la Grande-Bretagne dans une association euro-

péenne que durant les dix dernières années. Il y a un mois à peine, il était encore raisonnable de penser qu'il faudrait encore attendre au moins deux ans avant que cela se produise. Des ministres se tracassaient encore en se demandant comment ils pourraient amener un rapprochement entre les Six et les Sept. Il était notoire qu'au sein du Cabinet une violente opposition se manifestait de même que dans le parti conservateur. Les encouragements du président KENNEDY au Premier MACMILLAN causaient autant d'irritation que de satisfaction. Mais voici que subitement nous assistons à un changement de décor. Si l'on tend aujourd'hui l'oreille à Westminster et à Whitehall, on est sur le point de parier que le Cabinet prendra le mois prochain la décision d'accepter les conséquences du Traité de Rome et qu'au début de l'automne prochain les négociations vont réellement s'ouvrir.

2 - L'Assemblée Parlementaire Européenne et les pays en voie de développement

Une série de journaux allemands ont consacré des articles à la réunion du comité de contact à Bonn. La SUDDEUTSCHE ZEITUNG (du 4 mai) écrit :

"Il ne s'agit pas d'une fraternisation romantique mais d'économie réelle et honnête des rapports entre les nouveaux Etats et le marché commun européen. Il faut faire taire chez les partenaires de l'autre continent la crainte que les relations économiques, les accords commerciaux et les projets d'investissement aient quelque chose de commun avec le néocolonialisme. Cette appréhension pourrait naître du fait que la C.E.E., formant un bloc de six Etats économiquement forts, semble justifier une certaine prudence. Les anciennes colonies étaient à l'époque presque automatiquement associées à la C.E.E. Mais maintenant qu'elles ont acquis l'indépendance, devront-elles conserver des relations identiques ? Dans l'ensemble, ces pays sont convenus entre eux du principe qu'il est plus avantageux de négocier avec la C.E.E. que de conclure des accords séparés. Pour l'Europe, le partenaire africain est essentiellement représenté par l'"Organisation africaine et malgache de coopération économique" récemment créée au Cameroun. Elle comprend douze pays des anciens territoires français, la Guinée, le Mali et le Togo sont absents car ils essaient de former de leur côté une association africaine analogue au marché commun. M. TSIRANANA, président de Madagascar, est un des leaders influents. Les douze Etats avaient auparavant essayé divers autres groupements, mais ils ont reconnu qu'une association plus vaste était préférable à des groupements régionaux plus restreints. On constate ici une forme particulière de la conception panafricaine : elle est moins utopique que dans les esprits des protagonistes politiques, plus fructueuse que les mots de combats fiévreux, solidement basée sur des plans économiques et portée par la saine conscience de soi des pays africains."

APF 5895

Nous lisons dans le MANNHEIMER MORGEN (du 4 mai) :

"L'Allemagne estime que l'association a créé un instrument qui fonctionne bien, qui peut et doit être renouvelé, amélioré et étendu. Elle pense qu'il serait dangereux d'y renoncer en faveur de l'idée d'une future solution globale comprenant de vastes espaces. La création de cet ensemble panafricain - qui devrait comprendre les anciens territoires préférentiels français, italiens et belges, plus la zone préférentielle du Commonwealth britannique, exigerait beaucoup de temps. Elle signifierait une perte de temps impardonnable pour le développement des jeunes Etats africains. Par ailleurs, les Allemands estiment que la C.E.E. ne provoque pas une scission en Afrique, mais que grâce à la réunion en un tout des anciens territoires français, italiens et belges, elle représente un progrès essentiel. Certes, il s'agit d'une solution africaine partielle. Reste à savoir cependant si la solution d'ensemble ne serait pas retardée, voire empêchée par les mêmes circonstances qui s'opposent à la solution d'ensemble européenne c'est-à-dire la réunion des Six et des Sept à laquelle on travaille depuis si longtemps."

Dans son aperçu sur la réunion de Bonn, la NEUE RUHR ZEITUNG (du 10 mai) déclare entre autres :

"L'été africain" touche de manière identique les six Etats membres de la Communauté économique européenne. Leur marché commun est destiné à remplacer les anciens pays mandataires et à servir de débouché aux produits nationaux des seize nouveaux Etats africains. C'est le principal désir depuis le Congo jusqu'au Sénégal. Quant au souci principal, il est partout le suivant : "Nous ne voulons pas d'une nouvelle dépendance politique en échange d'aide économique et d'assistance technique". On peut évidemment faire taire ces craintes par des traités de garantie. Mais la plupart des Africains partagent les préventions d'Aplogan DJIBODE contre les accord écrits. Dans ces pays, la poignée de mains d'homme à homme a plus de valeur que les paragraphes. Et il semble qu'au cours des rencontres qui ont eu lieu les délégués allemands de l'Assemblée parlementaire européenne ont laissé la meilleure impression. Forts du miracle économique allemand et d'un passé de près d'un demi-siècle sans colonies, mais surtout de leur qualité de courtiers experts et honnêtes, ils ont demandé à l'Afrique d'avoir confiance en l'Europe. Si cela est confirmé par l'"été africain" de Strasbourg, M. Walter SCHEEL, conseiller économique de Düsseldorf et député du F.D.P. au Bundestag, aura bien mérité les louanges particulières de tous les continents. Dans les nouvelles capitales africaines, son nom ouvre toutes les portes. M. SCHEEL a fourni un double travail de pionnier en sa qualité de président de la commission de l'Assemblée parlementaire européenne pour la coopération avec les pays en voie de développement : Aux Africains, il a énuméré les perspectives qu'offrait une association, politiquement indépendante, pour l'économie et le développement comprenant le plus grand nombre possible de pays industriels occidentaux et basée sur un plan régional

solide. Quant aux anciennes puissances coloniales de la Communauté européenne, il les a libérées de la crainte qu'une association entre l'Europe et l'Afrique ne se retourne contre leurs intérêts nationaux. M. LE HODEY, sénateur de Belgique, affirma devant l'Assemblée de Strasbourg que M. SCHEEL avait été en Afrique "un remarquable ambassadeur de l'Europe".

o

o o

La réunion de Bonn du Comité de Contact a été assez peu suivie par la presse française. LE MONDE du 9 mai lui a cependant consacré un intéressant article dans lequel nous relevons : "Les parlementaire africains hésitent encore à s'engager à l'égard de l'Europe des Six"... "... il faut aussi tenir compte des réserves qui imposaient certaines absences, celle notamment de la République de Guinée, qui n'a jamais officiellement rompu avec la Communauté économique européenne. En effet, aucun homme politique africain, même lorsqu'il refuse de céder au mirage des surenchères, ne souhaite encourir l'accusation de tiédeur ni surtout compromettre par un geste quelconque une chance de rapprochement avec les Guinéens que de nombreux liens communs continuent d'unir aux Etats issus de l'ex-A.O.F. et de l'ex-A.E.F." ... "Il ne faudrait pas pour autant tirer de la rencontre de Bonn des conclusions trop pessimistes. En fait, les Africains souhaitent renforcer leur propre unité avant de se tourner vers d'autres puissances. C'est ce qui incite à penser notamment que les douze Etats africains d'expression française membres de l'Organisation africaine et malgache de coopération économique (O.A.M.C.E.) pourraient adhérer à la Communauté économique européenne ensemble et non individuellement." ... "L'opposition entre l'Europe des Six et l'Europe des Sept a également, semble-t-il, autant pesé - en arrière-plan - sur les débats du colloque que la stratification qui existe sur le continent noir entre l'Afrique révolutionnaire du groupe de Casablanca et l'Afrique réformiste du groupe de Yaoundé."

La presse française a par contre accordé une importance presque égale à la prise de position de M. COUVE de MURVILLE au Conseil des Ministres du 4 mai. On sait que M. COUVE de MURVILLE s'est opposé à la présence de représentants gouvernementaux à la Conférence de Strasbourg. Cette prise de position n'est cependant pas commentée, sauf par COMBAT du 5 mai : "Il convient cependant de remarquer que les deux réunions euro-africaines ne sont pas seulement différentes de qualité (l'une à l'échelon ministres des Six et ministres africains, l'autre au niveau parlementaires). En effet, ne seront représentés à Bruxelles que les délégués de l'O.A.M.C.E. (les douze Etats de Brazzaville) alors que la réunion de Strasbourg sera étendue à d'autres Etats dont le Mali et la Guinée."

La déclaration faite par M. BIRKELBACH à Luxembourg trouve aussi un écho dans la presse française, et par exemple dans COMBAT du 4 mai qui écrit : "Le président du groupe socialiste de l'Assemblée parlementaire européenne estime bon et utile qu'à une action concertée des Etats du marché commun réponde une action similaire de la plupart des Etats africains associés. La conférence constitutive de l'O.A.M.C.E. a d'ailleurs admis que les Etats africains négocieraient de concert avec la Communauté économique européenne."

"Evoquant les modalités possibles d'un réaménagement - actuellement à l'étude - des relations entre l'Europe des Six et les pays d'outre-mer associés, M. BIRKELBACH envisage notamment la création d'un Conseil commun de gestion, Conseil d'association dont la signification politique, dit-il, serait lourde de sens.

"Sur un plan plus général, le récent mémorandum britannique relatif aux pays associés et traitant d'une éventuelle harmonisation des systèmes préférentiels, devrait être considéré avec attention."

Les tentatives d'organisation des Etats africains sont aussi suivies avec intérêt. LE MONDE du 15 mai commente en ces termes les résultats de la conférence de Monrovia qui a vu le Togo, le Nigéria et la Sierra Leone se rallier au groupe de Yaoundé. : "A Lomé, à Lagos, à Freetown, ce sont en fin de compte les menaces que fait peser sur ces pays l'attitude du Ghana qui ont provoqué les réactions favorables au groupe de Yaoundé." ... "Dans la mesure où un rapprochement s'esquisse entre la Guinée, le Mali et les autres Etats africains d'expression française, c'est encore l'attitude ghanéenne qui joue un rôle déterminant. En dépit des déclarations de principe formulées au "petit sommet" africain du Caire qui a réuni les Etats du bloc de Casablanca, on sait que MM. SEKOU TOURE et MODIBO KEITA supportent de plus en plus mal l'expansionnisme du Dr. NKRUMAH. L'union des Etats africains créée au début du mois à Accra n'a en fait pas plus de consistance réelle que l'union Guinée-Ghana, simple étiquette, depuis novembre 1958, ou l'union Guinée-Ghana-Mali, fiction juridique créée en décembre dernier."

COMBAT du même jour tire ainsi la leçon de cette conférence : "A Casablanca, le groupe actif poussait à la rapide constitution de l'unité africaine. A Monrovia, les autres se montrent, plus sagement, soucieux d'abord d'obtenir le respect des souverainetés nationales et des frontières. D'obtenir, aussi, une non-ingérence dans les affaires intérieures, et de désarmer sur-le-champ les conflits qui existent, de prévenir ceux qui peuvent surgir."

Les déclarations de M. HOUPHOUET-BOIGNY à son retour de Monrovia sont reprises notamment en ces termes par l'INFORMATION du 17 mai : "L'immense majorité des responsables africains, a ajouté M. HOUPHOUET-BOIGNY - ce fut une de mes reconfortantes constatations - se rend compte que l'unité caressée à travers les âges par tant d'hommes

illustres, souhaitable et souhaitée par certains de nos amis africains, n'est pas pour aujourd'hui. Par contre, sans aller jusqu'à l'intégration politique, nous devrions, sans retard, jeter en toute confiance les bases de cette coopération que toute l'Afrique attend de ses hommes responsables."

Le rapport présenté par M. Arthur CONTE à l'Assemblée de l'U.E.O. sur les "Europées et les Afriques" a obtenu aussi une large audience. LE FIGARO du 31 mai note notamment : "Il faudrait imaginer un système, souligne le rapport de M. CONTE, permettant aux pays africains d'outre-mer, membres du Commonwealth et associés à la C.E.E., de jouir de possibilités équivalentes pour l'importation de leurs produits en Grande-Bretagne et chez les "Six". On verrait ainsi se dégager sur le continent africain les premiers éléments d'une politique européenne concertée, intéressant à la fois les "Six" et la Grande-Bretagne, avant d'y associer par la suite d'autres pays européens."

o

o o

A en juger par le nombre d'articles traitant des problèmes européens dans la presse des Etats associés, il semble que celle-ci se soit mise à l'heure du Marché commun.

C'est tout d'abord la réunion du Comité de contact à Bonn qui a retenu l'attention. Presque tous les journaux en parlent. L'article le plus long est sans conteste celui paru sur 4 colonnes et sur toute la longueur de la page dans LE COURRIER D'AFRIQUE (Léopoldville) des 27 et 28 mai, sous le titre : "Conférence de l'Assemblée Parlementaire Européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar". C'est une analyse de ce qui a été fait pour la préparation de la Conférence de juin, avec la liste complète des participants au Comité de contact à Bonn.

De son côté FRATERNITE (gouvernemental, Côte d'Ivoire) consacre deux colonnes de son numéro du 19 mai à la réunion de Bonn sous le titre : "Le Comité de contact interparlementaire Afrique-Europe s'est réuni à Bonn".

C'est sous la forme d'une interview de M. M'BAHIA BLE à son retour à Abidjan qu'ABIDJAN-MATIN relate le 15 mai les travaux du Comité de contact, de même que DAKAR-MATIN, le 15 mai, avait recueilli une interview du président LAMINE-GUEYE à son retour à Dakar.

Enfin, LE COURRIER D'AFRIQUE, à deux reprises, DAKAR-MATIN, AFRIQUE NOUVELLE (hebdomadaire de Dakar) ont fait paraître des photos prises au cours de la réunion de Bonn.

La Conférence de Strasbourg a déjà inspiré des articles dans la presse d'Outre-Mer. Dans ABIDJAN-MATIN du 5 juin, DAKAR-MATIN du 6 juin et L'ESSOR DU KATANGA du

7 juin, on parle de la réunion préparatoire de Ouagadougou entre les Présidents des Assemblées Nationales pour harmoniser leurs points de vue avant la Conférence de Strasbourg.

Le 7 juin, LA PRESSE DU CAMEROUN annonce en première page sur 3 colonnes : "Conférence Parlementaire Eurafricaine".

Le 10 juin, DAKAR-MATIN, sur deux colonnes à la une, annonce que M. LAMINE-GUEYE a été choisi à Ouagadougou comme Président pour l'Afrique et Madagascar de la Conférence de Strasbourg. Enfin, le 12 juin le même journal annonce le départ de la Délégation du Sénégal à la Conférence de Strasbourg.

L'aide de la C.E.E. aux Pays africains et malgache associés a fait l'objet de nombreuses informations dans la presse : tournée de M. von der GROEBEN (COURRIER D'AFRIQUE du 23 avril); mission d'étude de la C.E.E. pour le Douala-Tchad (PRESSE DU CAMEROUN du 25 avril et DAKAR-MATIN du 27 avril ainsi que LE COURRIER D'AFRIQUE du 28 avril); voyage de M. LEMAIGNEN au Cameroun (PRESSE DU CAMEROUN des 2 et 5 juin ainsi que du 9 juin) et l'octroi de crédits par le F.E.D.O.M.

La réponse de la Commission de la C.E.E. à la question écrite de M. de la MALENE sur l'importation des bois tropicaux a été reproduite, selon la dépêche de l'A.F.P., dans ABIDJAN-MATIN du 4 mai et dans LE COURRIER D'AFRIQUE du même jour. Les mêmes journaux citaient à la même date une dépêche de l'A.F.P. sur la "prise de position des socialistes des Six sur les relations Europe-Afrique".

La réunion du Conseil de Ministres de la C.E.E., consacrée aux problèmes de l'association, a aussi retenu l'attention de la presse d'Outre-Mer, généralement sous forme d'information sur la réunion préparatoire du 1er juin à l'échelon des diplomates. Cependant, LE COURRIER D'AFRIQUE du 30 mai reprend sous le titre : "La réunion du Conseil des Ministres des Six", une longue dépêche de l'A.F.P. sur la réunion du Conseil de Ministres du 29 mai.

Comme on peut le savoir par l'analyse qui précède, les articles parus dans la presse d'outre-mer sur les problèmes de l'association sont uniquement descriptifs et ne comportent aucune étude originale sur les problèmes posés, ni aucun jugement sur les solutions envisagées.

o

o o

Le quotidien socialiste belge LE PEUPLE (9 mai) consacre sa chronique européenne à la réunion à Bonn du Comité de contact chargé de préparer la Conférence parlementaire eurafricaine de Strasbourg : "De nombreux parlementaires africains et malgaches viennent de participer

aux travaux du Comité de contact, chargé de préparer la conférence de l'Assemblée Parlementaire Européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar. La réunion du comité de contact s'est tenue à Bonn, la conférence se déroulera en juin à Strasbourg.

"Il n'était pas possible que la création de liens nouveaux en Europe pût se faire au détriment des pays d'outre-mer entretenant des relations particulières avec certains des Etats qui se préparaient à entrer dans la Communauté économique européenne. En dehors des relations politiques, amicales et culturelles, de nombreuses raisons justifient une association économique de l'Europe et des pays d'outre-mer. Les économies de l'Europe et des pays d'outre-mer sont largement complémentaires." (...)

"Comme les économies encore fragiles des pays associés ne peuvent pas supporter toutes les clauses édictées dans le traité pour les Etats membres, on a élaboré un système de transition défini dans une convention annexée au traité et conclue pour une période de cinq ans, expirant le 31 décembre 1962. Les juristes sont unanimes à reconnaître que l'association, telle qu'elle est prévue aux articles 131 et suivants du traité, lie les Etats membres pour toute la durée du traité vis-à-vis des "Pays et territoires" énumérés à l'annexe 4 du traité. Mais, de leur côté, ceux de ces "Pays et territoires" qui, depuis l'entrée en vigueur du Marché commun ont accédé à l'indépendance sont entièrement libres de renoncer à l'association : c'est la conséquence logique du fait que faute de posséder à l'époque la capacité juridique internationale, ils n'ont pas été co-signataires du traité.

"C'est donc après discussion sur un pied de parfaite égalité avec les partenaires africains et malgaches qui auront décidé de rester associés au Marché commun, que sera élaborée une nouvelle convention.

"Le Parlement belge était représenté à Bonn par Auguste DE BLOCK, sénateur socialiste et M. DUVIEUSART.

DE BLOCK, qui est l'auteur du remarquable rapport sur les "Problèmes économiques relatifs à l'association" est intervenu à plusieurs reprises au cours des débats. Il a notamment suggéré que le terme "association" soit remplacé par celui de "coopération".

Sous le titre "Un vaste projet de coopération sur la base du Traité de Rome", L'ECHO DE LA BOURSE (8 juin) consacre une longue étude aux thèmes qui feront l'objet de la Conférence de Strasbourg : "Une session exceptionnelle va s'ouvrir à l'Assemblée Parlementaire Européenne. Le 19 juin, en effet, les représentants des Six et des Etats africains ayant accédé à l'indépendance vont convenir s'il y a lieu de maintenir, sous une forme à déterminer, la convention d'association annexée au Traité de Rome. En d'autres termes, l'Afrique politiquement libre est invitée à prolonger les liens économiques qui la rat-

tachent à la Communauté Européenne, tout en laissant intactes les relations particulières qu'elle entretenait avec certains Etats membres de la C.E.E. au moment de la signature du Traité de Rome.

"A des titres divers, les institutions communes des Six de la petite Europe se sont intéressées à l'Afrique : les Exécutifs pour y mettre en route le F.E.D.O.M. (Fonds Européen pour le Développement des Pays et territoires d'Outre-Mer) et pour organiser l'association à la Communauté; l'Assemblée Parlementaire Européenne pour y étudier la situation politique particulière de ces pays et pour imaginer des formes nouvelles d'association qui tiennent compte de l'indépendance des territoires anciennement associés. Les travaux de l'Assemblée dans ce domaine sont assez avancés. Déjà trois missions ont été envoyées en Afrique depuis 1959. Une première délégation s'y est rendue du 16 juillet au 16 août 1959, pour visiter l'Afrique centrale. Une deuxième a visité du 31 mai au 20 juin 1960 Madagascar et l'Afrique orientale. Enfin, cette année déjà, du 29 janvier au 24 février, une troisième délégation a visité les pays de l'Afrique occidentale.

"C'est à l'issue de conférences préparatoires tenues à Rome et à Bonn qu'il a été décidé de convoquer la prochaine réunion plénière de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

"L'indépendance a conféré aux Etats africains la liberté de s'associer à la Communauté européenne, celle-ci devant éviter nécessairement qu'un éventuel accord de coopération ne soit conditionné par l'adoption d'un système économique quelconque et qu'il ne soit soumis à certaine influence politique. Le consentement doit être inattaquable. La coopération proposée consiste seulement à continuer l'oeuvre entreprise par le Traité de Rome qui visait le développement économique et social des pays associés conformément aux prescriptions de la Charte des Nations-Unies qu'invoque d'ailleurs le Traité.

"Comme garantie de cette non-ingérence dans les affaires publiques des Etats neufs, l'Europe dispose d'un atout majeur. Il ne s'agit plus, en effet, des relations particulières que les métropoles entretenaient avec l'Afrique à la manière d'une sujétion de l'un à l'autre. Bien au contraire, maintenant c'est un groupe d'Etats qui propose l'association à un autre groupe d'Etats. La garantie de leur indépendance réside précisément dans le multilatéralisme des relations nouvelles. Et ce multilatéralisme ne risque pas non plus de se perdre dans un effort mondial éparpillé qui a donné bien des déboires aux Nations-Unies. Il s'agit de quelques pays industrialisés qui offrent leurs services, leur technique et leurs capitaux."

Et le journal belge d'énumérer les mesures proposées par l'Assemblée Parlementaire Européenne, dont il souligne la politique constructive en faveur d'une coopération réelle et durable.

"Telles sont, conclut-il, les grandes lignes d'un vaste projet humanitaire, reposant sur une collaboration effective de l'Europe des Six en faveur de l'Afrique nouvelle. Reste maintenant à l'Assemblée Parlementaire Européenne à entériner ces propositions qui, dans leur ensemble, paraissent bien étayées et ont le mérite de laisser à chacun des partenaires le bénéfice d'une coopération harmonieuse."

o

o o

Dans son commentaire de la réunion du Comité de contact eurafricain qui s'est tenue à Bonn, l'OSSERVATORE ROMANO (Cité du Vatican) écrit entre autres qu'un marché commun groupant 165 millions d'Européens et 47 millions d'Africains constitue sans conteste un moyen permettant d'étudier sérieusement les rapports entre les intéressés. Mais en dehors des étroites relations politiques ou culturelles, d'autres raisons commandent une association économique entre l'Europe et les pays d'outre-mer.

L'économie de l'Europe et celle des nations africaines sont largement complémentaires. Le vieux continent, fortement industrialisé, a besoin de matières premières minières et agricoles et recherche des débouchés pour ses produits finis. Pour leur industrialisation, les territoires africains qui sont riches en matières premières accusent un immense besoin en machines et en techniciens. Beaucoup de chemin reste cependant à parcourir avant de résoudre tous les problèmes de cet ordre.

A Bonn, on a pu constater une fois de plus que les contacts personnels et humains peuvent, tout particulièrement, contribuer avec efficacité à forger une entente profitable.

C'est à Florence que s'est tenu le IIIème Colloque méditerranéen. Au terme de ses travaux, le professeur LA PIRA, dans le commentaire qu'il en a donné, a opposé la vitalité, l'idéalisme passionné et politique qui anime la jeune élite dirigeante d'Afrique et la stratégie plutôt sclérosée des classes dirigeantes occidentales.

3 - Divers

AGRICULTURE

La presse française s'intéresse vivement, étant donné l'acuité des problèmes agricoles dans ce pays, à la mise en oeuvre d'une politique agricole commune. Elle a noté le discours de M. Michel DEBRE au Congrès de la Mutualité Agricole de Nantes que le FIGARO du 29 mai résume ainsi dans son titre "Sans politique agricole commune la France renoncerait à appliquer plus avant le Traité de

Rome". Les décisions prises peu après par le gouvernement français confirment cette position. LE MONDE du 7 juin écrit ainsi : "On ne passera pas le 31 décembre à la deuxième étape du traité de Rome sans accord sur une politique agricole commune" ... "Le gouvernement français pose en effet comme condition absolue pour passer à cette deuxième étape l'accord des Six sur le montant et l'utilisation des prélèvements qui intéressent, on le sait, non seulement les céréales et la viande de porc, mais le sucre, les volailles et les oeufs."

Le 8 juin, LE MONDE revient sur le problème sous le titre : "Le Marché commun arrive à un âge critique". Cet article considère que les problèmes agricoles constituent le problème essentiel du marché commun aujourd'hui, et craint que les perspectives d'une entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun ne retarde la mise en oeuvre de la politique agricole commune : "Au contraire, c'est seulement si les Six, contre vents et marées, suivent sans tergiverser le chemin tracé, que leur force d'attraction sera puissante. Et pourquoi les techniques acceptées par les Six pour leur politique agricole ne vaudraient-elles pas pour une Europe plus large ?"

Le 15 juin, le même journal repose le problème en l'élargissant, sous le titre : "Les excédents agricoles bouchent l'horizon européen".

LE PROBLEME CHARBONNIER

Dans l'ESPOIR du 4 juin, M. Emile VANRULLEN expose son opinion sur le Statut européen du mineur. Après avoir analysé les difficultés et les dangers de la profession, il enchaîne : "Cela explique, si l'on veut permettre au charbon de continuer à jouer le rôle qui lui revient dans l'économie, qu'il faille assurer aux mineurs des conditions de vie et de travail destinées à atténuer dans toute la mesure du possible le caractère pénible, dangereux et insalubre de leur métier. Les mesures à prendre doivent poursuivre un triple but : attirer la main-d'oeuvre vers la mine, la stabiliser et lui offrir des garanties sérieuses contre les risques courus." Il expose alors ce que doit contenir le statut du mineur : salaire plus élevé que dans les autres industries, salaire annuel garanti, possibilité de départ après 12 ou 15 ans avec un pécule, réduction de la durée du travail, surtout dans les chantiers chauds, intéressement des travailleurs et de leurs organisations à la sécurité. Après avoir rappelé les principes directeurs du rapport de la Commission compétente de l'Assemblée Parlementaire Européenne, il conclut : "Dans la conjoncture politique présente, les organismes représentatifs des travailleurs auront un rôle éminent à jouer dans l'élaboration du Statut européen du mineur. La Haute Autorité de la C.E.C.A. pour sa part devra faire jouer toute son influence auprès des gouvernements et des partenaires sociaux pour que l'on aboutisse bien vite à des réalisations concrètes."

L'AFFAIRE DE LA FERRAILLE

La presse néerlandaise s'est encore jetée ce mois-ci avec avidité sur l'affaire de la ferraille. Les critiques portent sur le dernier rapport de la Haute Autorité, mais ce sont surtout les accusations portées par M. WORMS contre M. SPIERENBURG à propos de cette affaire, dans laquelle M. van der GOES van NATERS a également joué un rôle, qui ont été mises au premier plan. M. SPIERENBURG a porté plainte en diffamation contre M. WORMS et la Haute Autorité s'est adressée au président de l'Assemblée parlementaire européenne, M. FURLER.

La presse néerlandaise tout entière a publié des informations, des télégrammes, des interviews et des déclarations des intéressés. Le "NIEUWE ROTTERDAMSE COURANT" du 1er juin a publié un rapport sur la citation en justice par M. WORMS de M. W. DOBBE van der KUIL, avocat de La Haye, qui lui aurait fourni les éléments de ses accusations contre M. SPIERENBURG. Cet article qualifie M. WORMS de défenseur inlassable dans l'affaire de la ferraille".

Le journal "HET ALGEMEEN HANDELSBLAD" (libéral) communique sous un titre sur trois colonnes que la Haute Autorité évite tout contact avec M. van der GOES van NATERS à l'Assemblée parlementaire européenne. "DE TELEGRAAF" (libéral) du 7 juin donne la même nouvelle sous le titre "La Haute Autorité boycotte van der GOES". Le journal "TROUW" (parti anti-révolutionnaire) écrivait le 7 juin : "La Haute Autorité irritée contre M. van der GOES : il a porté préjudice à la réputation de SPIERENBURG".

L'"ALGEMEEN HANDELSBLAD" du 8 juin publie un article de fond sous le titre "scabreux" : "La fameuse affaire de la ferraille entraîne une série de scènes passablement scabreuses dans le concert européen. La fraude en matière de ferraille - les manipulations dans les milieux de la Caisse de péréquation de la ferraille à Bruxelles - s'est produite sous la responsabilité de la Haute Autorité qui, à un moment néfaste de 1954, a pris sous son égide cet organisme privé de l'industrie transformatrice de la ferraille en acceptant, ce faisant, la responsabilité de ses faits et gestes. Le contrôle, particulièrement nécessaire dans un organisme officiel, a fait totalement défaut dans ce cas. C'est de là que proviennent tous les ennuis.

"Entretemps, cette affaire a pris un aspect personnel, car l'intégrité du membre de la Haute Autorité chargé de la surveillance du bureau de Bruxelles a été mise en cause. M. van der GOES van NATERS, qui n'est pas satisfait du rapport établi par la Haute Autorité sur l'affaire de la ferraille, a saisi l'occasion pour émettre des assertions qui, selon lui, n'étaient pas destinées à être diffusées mais qui sont néanmoins de nature à renforcer les griefs qu'il manifeste contre le rapport. La Haute Autorité a pris de si haut ces assertions qui, selon M. van der GOES van NATERS, sont "des récits authentiques qui lui sont parvenus", qu'elle refuse de se voir confron-

tée avec ce dernier devant le groupe de travail intéressé de l'Assemblée parlementaire européenne."

Le journal "HET VRIJE VOLK" (socialiste) du 8 juin, écrit sous le titre "Etrange" : "La Haute Autorité de la C.E.C.A. a fait savoir au président de l'Assemblée parlementaire européenne qu'elle ne désire pas être entendue par un certain groupe de travail de l'Assemblée au cas où M. van der GOES van NATERS serait également présent. (...)

"Nous ne voulons pas porter un jugement sur l'exactitude de l'accusation portée contre M. van der GOES van NATERS. Nous ne voulons pas juger non plus si la Haute Autorité est irritée à tort ou à raison. Mais il nous semble que, même au cas où son irritation serait justifiée, sa réaction était inopportune.

"En effet, un Exécutif ne peut adopter envers une commission ou une Assemblée prise comme telle une position identique à celle d'un particulier qui dirait, après avoir subi un affront : "Je ne veux plus rien avoir à faire avec vous". La Haute Autorité est responsable devant l'Assemblée et ce n'est pas elle mais l'Assemblée qui désigne ceux qui seront présents à une réunion de commission. Un membre de l'Assemblée ne peut être exclu des délibérations en commission parce qu'il est boycotté par l'Exécutif mais seulement à la suite d'une décision de l'Assemblée elle-même."

Le journal "HET ALGEMEEN DAGBLAD" (libéral) du 8 juin, publie une interview de M. van der GOES van NATERS sous les titres : "M. van der GOES van NATERS n'est pas au courant du boycott de la Haute Autorité." "L'affaire de la ferraille ne peut être reléguée à l'arrière-plan."

Le journal "HET PAROOL" (socialiste indépendant) du 7 juin communique sous un titre de trois colonnes : "La Haute Autorité met M. van der GOES au ban". "Un membre de l'Assemblée parlementaire a blâmé - sans contrôle - un membre de l'Exécutif de la C.E.C.A."

PROGRES TECHNIQUES

La septième Table Ronde de l'Association pour l'étude des problèmes de l'Europe s'est réunie à Turin sous la présidence de M. Fernand DEHOUSSE. Ses travaux ont eu un certain retentissement, notamment dans LE MONDE du 21 mai, qui leur consacre un article sur quatre colonnes intitulé : "L'Europe tournera-t-elle sans encombre le cap de l'automation ?". Signalons dans cet article l'importance accordée à l'intervention de M. ARMENGAUD ainsi résumée : "De son côté, M. ARMENGAUD, partisan d'un véritable commissariat au plan européen, insista lui aussi sur les dangers de laisser au libre jeu de la concurrence l'accroissement de la production que prévoit l'automation. On risquerait alors, déclara-t-il notamment, "d'orienter les capitaux disponibles vers les cinq branches en expan-

sion et d'accroître ainsi les différences entre régions et professions riches d'une part, régions et professions en régression ou en stagnation d'autre part... Pour que la programmation soit acceptée de tous ... il faut qu'elle soit le fruit d'une confrontation dynamique puis d'un accord profond entre l'Etat, les professions, les syndicats. L'appui essentiel des syndicats postule un contrôle véritable du travailleur sur la création comme l'emploi de l'outil de production qui en se perfectionnant détermine de plus en plus la valeur de son travail."